La culture en crise



Guide de politiques pour un secteur créatif résilient

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

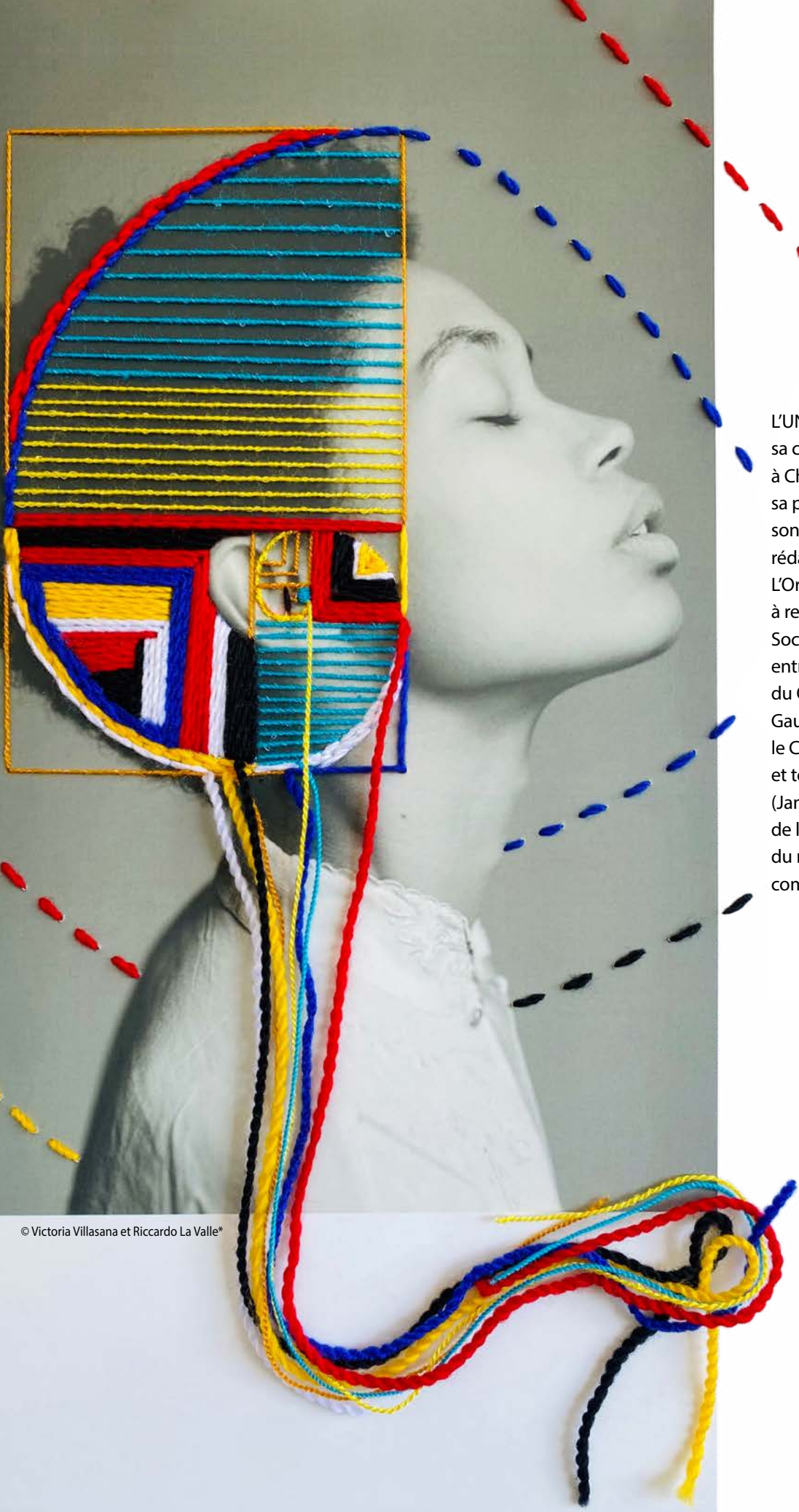

© Victoria Villasana et Riccardo La Valle*

L'UNESCO tient à exprimer sa chaleureuse gratitude à Charles Vallerand pour sa précieuse expertise et son immense contribution à la rédaction de ce guide pratique. L'Organisation tient également à remercier Avril Joffe, la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) du Québec (Louis-Frédéric Gaudet et Annie Provencher) et le Compendium des politiques et tendances culturelles (Janina Pigaht et Sabine Zwart) de leur révision approfondie du manuscrit et leurs précieux commentaires.

Cette publication a bénéficié du soutien du Ministère de la culture, des sports et du tourisme de la République de Corée.

Ministry of Culture, Sports and Tourism

La culture en crise

Guide de politiques pour un secteur créatif résilient

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Diversité des expressions culturelles

Préface

La pandémie de COVID-19 a eu des effets dévastateurs sur les industries culturelles et créatives. Partout dans le monde, les mesures de confinement ont considérablement pesé sur les revenus des artistes et des professionnels de la culture. La nature précaire de leur travail les expose particulièrement aux chocs économiques provoqués par la crise, lesquels ont en outre accentué la volatilité et les inégalités qui existaient déjà dans ce secteur. Le nombre d'artistes et de professionnels de la culture ayant perdu leur emploi a atteint un niveau record et, dans le monde entier, le secteur se bat pour survivre.

Depuis que l'UNESCO a lancé le mouvement ResiliArt, une série de débats virtuels en format ouvert, le 15 avril 2020, plus de 1 000 artistes et professionnels de la culture du monde entier ont partagé leurs histoires et proposé des recommandations pour que les secteurs culturels et créatifs puissent sortir plus forts et plus unis de cette crise. L'UNESCO les a entendus.

Dans le présent guide, l'UNESCO apporte des conseils pratiques aux décideurs politiques dans leur combat pour que les industries culturelles et créatives soient prises en compte dans les plans de relance économique et sociale. Afin qu'elles puissent respecter les mesures de santé et de sécurité et de s'adapter aux nouveaux modèles économiques, un soutien financier et technique a été et continuera d'être nécessaire. Toutefois, il convient de souligner que le soutien mobilisé à ce jour a revêtu de multiples formes. Ce guide vise à donner une vue d'ensemble de l'éventail des mesures d'urgence adoptées par les États pour soutenir les travailleurs, les institutions et les industries de la culture, et à fournir un outil pour renforcer la résilience du secteur.

À l'heure où tous les pays s'efforcent d'imaginer des réponses à cette crise sans précédent, l'UNESCO entend plaider pour que les industries culturelles et créatives ne soient pas oubliées. Car non seulement elles sont des moteurs économiques et emploient beaucoup de gens, en particulier des femmes et des jeunes, mais, par la diversité des contenus qu'elles produisent, elles sont aussi porteuses de sens et d'identité, qui se sont révélés essentiels depuis le début de cette crise.

Une crise qui a également révélé le besoin constant d'améliorer les mécanismes destinés à protéger les conditions de travail, ainsi que la situation sociale et économique des artistes et des professionnels de la culture. Aujourd'hui plus que jamais, le statut de l'artiste doit être maintenu, renforcé et consolidé. La Recommandation de l'UNESCO relative à la condition de l'artiste (1980) appelle depuis longtemps à protéger les droits sociaux et économiques des artistes et à adopter une approche intégrée de la législation sur la condition de l'artiste.

Les mesures présentées dans ce guide ne doivent pas être considérées comme des solutions temporaires mais comme des catalyseurs pour des changements systémiques à long terme, grâce auxquels les artistes pourront continuer à nous inspirer et nous représenter dans les années à venir.

Alors que nous célébrons le 15e anniversaire de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005), la pandémie nous rappelle que l'adoption de mesures et de politiques de sauvetage du secteur de la culture ne doit pas se faire au détriment de la diversité des expressions culturelles. Pourtant, la très forte montée en puissance de la numérisation et de la consommation en ligne de contenus culturels, que les mesures de confinement n'ont fait qu'accélérer, engendre des défis sans précédent pour la protection et la promotion de la diversité des contenus et des créateurs.

L'année prochaine, quand les Nations Unies célébreront l'Année internationale de l'économie créative au service du développement durable, j'espère que les principaux acteurs du secteur, les artistes mais aussi les professionnels et les entrepreneurs de la culture, joueront un rôle de premier plan. Ce n'est qu'en portant notre attention sur leurs conditions de travail et d'emploi que nous pourrons véritablement mettre l'économie créative au service du développement durable et allier la prospérité économique à une diversité toujours plus grande des moyens d'exprimer et d'apprécier la créativité.

En ces temps difficiles, les artistes et les professionnels de la culture nous ont permis de rester en contact, en dépit de la distance qui nous séparait. De même que leur créativité nous a réunis, c'est à notre tour maintenant de nous rassembler pour porter leurs voix et les soutenir.

Ernesto Ottone R.
Sous-Directeur général de l'UNESCO pour la culture

Guide pratique



I.

Soutien direct aux artistes et professionnels de la culture

© Yogendra Singh / Unsplash

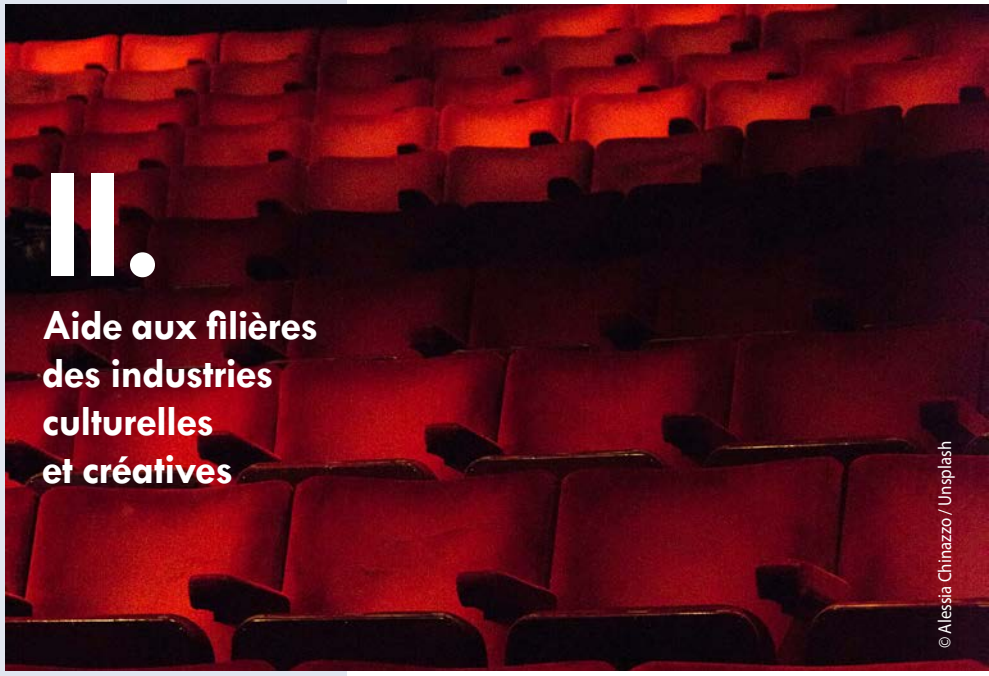

II.

Aide aux filières des industries culturelles et créatives

© Alessia Chinazzo / Unsplash



III.

Renforcement de la compétitivité des industries culturelles et créatives

© Martynas Grigonis / Unsplash

I. Soutien direct aux artistes et professionnels de la culture

1. Allocations sociales
2. Commandes et achats d'œuvres
3. Compensations des pertes de revenus
4. Développement de compétences

II. Aide aux filières des industries culturelles et créatives

5. Versement accéléré d'aides et subventions
6. Allègement temporaire d'obligations réglementaires
7. Compensation des pertes pour interruption d'activité
8. Allègement des obligations fiscales et charges sociales
9. Stimulation de la demande
10. Prêts à des conditions préférentielles
11. Renforcement des infrastructures et des équipements

III. Renforcement de la compétitivité des industries culturelles et créatives

12. Dispositifs participatifs d'évaluation des besoins et d'études de faisabilité
13. Adaptation des modèles d'affaires
14. Promotion des contenus nationaux
15. Incitations fiscales aux investissements étrangers

Pourquoi un guide pratique

L'UNESCO a joué un rôle important auprès des États membres en relation au monde culturel pour protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles pendant la crise de la COVID-19, en ralliant les parties prenantes autour d'un partage de connaissances dans un esprit de solidarité et de coopération exceptionnel.

- Plus de 170 débats *ResiliArt*, dans plus de 65 pays, entre le 15 avril et le 21 octobre 2020.
- Un dialogue en ligne avec les grandes organisations intergouvernementales (OIG) et banques de développement régionales le 17 avril 2020.
- Un dialogue en ligne avec plus de 130 Ministres ou Vice-Ministres de la culture le 22 avril 2020.
- La publication d'un bulletin hebdomadaire *Culture & COVID-19 : Impact et Réponse* en vue de donner un aperçu de l'évolution rapide de la situation.

La crise a été révélatrice des fragilités du milieu des arts et de la culture. Des fragilités préexistantes que la crise a exacerbées. Elle a fait ressortir des lacunes dans la protection sociale et économique de ceux qui sont au cœur des industries culturelles et créatives, à savoir les artistes et les professionnels de la culture, souvent des indépendants aux multiples employeurs. Là où existaient des régimes spéciaux, ils ont été mis à l'épreuve. Ce sont l'ensemble des activités des artistes qui se sont vues durablement affectées par les mesures de confinement : ateliers, galeries, appels à projets, résidences, cours, salons, marchés, spectacles en direct, etc. Plus leur reprise sera retardée, plus ces activités seront durablement affectées.

La crise a également accéléré le mouvement de transformation numérique, en soulevant de vraies questions sur la viabilité économique des entreprises culturelles, des médias, des organisations à but non lucratif et en ce qui concerne les conditions de travail des artistes et des professionnels de la culture. Bref, sur leur viabilité en dehors des aides de l'État. Les multinationales du Web qui se distinguaient dans la nouvelle économie ont vu leur position se consolider. L'absence de régulation s'impose comme un enjeu de politique publique encore plus urgent, notamment pour l'accès aux données à partir desquelles les politiques publiques pourront être élaborées. Si rien n'est fait, les statistiques culturelles, qui ont permis d'asseoir la politique culturelle sur des bases solides depuis une cinquantaine d'années, perdront en valeur faute d'un accès aux données sur la participation culturelle dans l'univers numérique. La transformation touche tout autant la création, la production et la diffusion que l'accessibilité et la monétisation.

Le milieu artistique et culturel est un écosystème fragile que les gouvernements ont mis des années, voire des décennies, à soutenir patiemment, méthodiquement, par des politiques culturelles et des investissements publics importants. Tout cet effort risque d'être anéanti si rien n'est fait. Des artistes de talent n'exerceront plus leurs arts. Des créateurs ne pourront plus pratiquer leur métier. Des pans entiers de la chaîne de valeur pourraient s'écrouler (salles de spectacle, cinémas, médias communautaires, etc.), ce qui aurait un effet dévastateur à la fois sur la capacité de chacun à exercer le droit de participer à la vie culturelle et sur la diversité des expressions culturelles. Face à la mondialisation des marchés et à la transition vers le numérique, les industries culturelles et créatives n'ont plus d'autre choix que de s'adapter en développant de nouvelles compétences, de nouvelles pratiques et de nouveaux modèles économiques.

Les initiatives à engager doivent dépasser les frontières des États et être animées par la solidarité et le soutien mutuel.

S. Exc. M. Dario Franceschini
Ministre des biens et activités culturels et du tourisme, Italie

Or, la crise a également été l'occasion d'expérimentations, dont certaines sont complètement nouvelles. La réaction des citoyens face à ces nouveaux modes de participation culturelle et les flux financiers générés sont de bons indicateurs des nouvelles pratiques qui sans doute persisteront dans l'après-COVID-19. Les opérateurs qui ont touché de nouveaux publics vont chercher à les fidéliser. Et c'est l'ensemble des acteurs, dans toute leur diversité, qui doit avoir la possibilité de participer à cette transformation.

Nous vivons une période historique hors du commun. Les pays ont rarement été confrontés simultanément à un défi d'une telle ampleur et avec le même degré de gravité. Face à l'adversité, deux choix diamétralement opposés surviennent généralement : le « chacun pour soi » qui verra les plus forts l'emporter et les autres être emportés, ou la solidarité en misant sur l'inventivité pour trouver des solutions à la fois communes et adaptées. C'est ce deuxième choix qui à l'évidence s'impose à l'UNESCO pour accompagner les États à relever les défis sans précédent auxquels sont confrontés les secteurs créatifs.

Par ce guide pratique, l'UNESCO entend rendre justice à l'ingéniosité et aux efforts déployés par ses États membres pour protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles sur leur territoire. La culture comme vecteur de sens et d'identité est devenue encore plus essentielle en temps de crise pour des populations qui ont perdu tous repères.

Face à l'urgence de la situation, des mesures exceptionnelles ont été prises par les gouvernements, la société civile et le secteur privé en vue d'aider les artistes, les créateurs, les organismes, les entreprises et les institutions culturelles à traverser la crise.

Ce guide en fait un recensement, en présentant un échantillon des bonnes pratiques adoptées par les gouvernements et la société civile des quatre coins du monde. Nombre de gouvernements ont également appliqué des mesures destinées à préparer la reprise en redéployant les politiques culturelles et mécanismes existants d'appui aux arts et à la culture. On les retrouvera également dans ce guide.

L'UNESCO est profondément engagée en faveur de la protection et de la promotion de la créativité humaine. Se trouvent réunies dans ce guide pratique des pistes d'actions concrètes pour qui cherche des solutions. L'Organisation entend ainsi se faire le témoin et le relais de pratiques instructives.

Nous avons toujours dû revoir et reconstruire ce que nous faisons au quotidien, pas seulement en cas de crise. La technologie nous donne maintenant la capacité de toucher les autres, de créer des liens, de comparer, de partager et de discuter. Nous devons construire des ponts au lieu de construire des murs.

Dame Evelyn Glennie
Percussionniste virtuose
ResiliArt Conseil international de la musique
(28 mai 2020)

À qui s'adresse le guide pratique

Par l'ensemble des connaissances qui y sont réunies, le guide pratique peut être considéré comme un service d'expert-conseil pour ceux qui cherchent à s'inspirer des mesures prises pour permettre aux secteurs culturels et créatifs de traverser la crise et sans lesquelles la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles à moyen et long terme seraient sérieusement compromises. Le guide pratique réunit un échantillon représentatif de l'action des États membres de l'UNESCO et de la société civile de toutes les régions du monde. Il se démarque d'autres compilations de mesures dans le secteur des arts et de la culture par un effort combiné d'attention particulière portée aux industries culturelles et créatives et de regard croisé entre les pays développés et en développement, en mettant en valeur un large éventail de solutions adaptées aux différents contextes nationaux. Les décideurs politiques, les dirigeants d'organismes et entreprises culturels, les chercheurs et les étudiants y trouveront des réflexions précises et succinctes sur les bénéfices et les risques associés aux différentes mesures.



© Nong Vang / Unsplash

Méthodologie

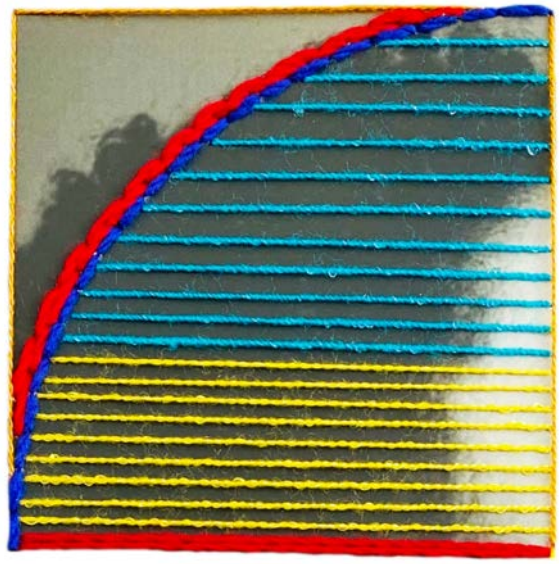

Ce guide pratique est l'aboutissement d'une démarche de partage de bonnes pratiques amorcée par l'UNESCO en vue de mobiliser la communauté internationale dans un effort collectif pour soutenir les artistes et les professionnels de la culture et garantir l'accès à la culture pour tous. S'appuyant sur un premier recensement des mesures adoptées au début de la pandémie, l'UNESCO a organisé le 22 avril 2020 un dialogue avec plus de 130 Ministres et Vice-Ministres de la culture. Ce premier recensement a été suivi d'une veille active de l'actualité dans les médias francophones, anglophones et hispanophones en vue de créer, sur le site de l'UNESCO[1], un répertoire de bonnes pratiques destinées à devenir une source d'inspiration pour les parties prenantes souhaitant élaborer des réponses appropriées et adaptées aux contextes nationaux. Les mesures sont regroupées en grandes catégories afin d'en faciliter le repérage dans la base de données. En plus d'une recherche par pays, par domaines culturels ou par type d'institution, il est également possible de faire une recherche par objectif poursuivi :

- Assurer des revenus aux artistes et aux professionnels de la culture
- Compenser les pertes opérationnelles et soutenir la nouvelle production
- La créativité comme forme de résilience

Dans les mois qui ont suivi, la crise s'est amplifiée. Les gouvernements, les organisations de la société civile et les fondations privées ont réalisé l'ampleur du problème et organisé la riposte, à la fois pour aider le secteur à traverser la crise, mais aussi pour le rendre plus résilient face à une reprise incertaine et un contexte très différent de celui qui prévalait avant la COVID-19.

La préparation de ce guide a donc été l'occasion d'approfondir la réflexion, en cherchant notamment à être attentif aux mesures prises par des pays moins développés ou aux ressources plus limitées, mais qui demeurent néanmoins très engagés dans la protection et la promotion de leurs expressions culturelles.

Le contenu du guide pratique se base sur l'observation des faits. Il n'est guidé par aucun a priori. Le choix et classement des mesures sont intervenus une fois dressé l'inventaire le plus large possible. Les exemples de bonnes pratiques qui sont présentés dans ses pages ne sauraient donc pas rendre justice à l'ensemble et à la diversité des efforts. Ils ne sont qu'un tout petit échantillon du large éventail de mesures et dont le nombre ne cesse de croître avec le prolongement de la crise.

Une mise en garde importante s'impose. En temps de crise, le risque est plus grand de diffuser des informations incomplètes, hors contexte, voire erronées. Soucieux de produire ce guide rapidement afin qu'il puisse servir en temps opportun, nous avons pu parfois manquer du recul suffisant normalement requis pour une telle publication d'ordre pratique qui cherche à faire autorité. L'exactitude des informations a été garantie au mieux des capacités de l'Organisation, compte tenu de la nécessité de réagir rapidement et d'un contexte en constante évolution.

1. "Réponse au COVID-19," UNESCO. Diversité des expressions culturelles, consulté le 5 octobre 2020, *https://fr.unesco.org/creativity/covid-19*.

Comment utiliser le guide pratique

Depuis la mi-mars 2020 à ce jour, les gouvernements de toutes les régions du monde ont mis en place des mesures destinées aux artistes et professionnels de la culture, aux entreprises et aux institutions culturelles. Ce guide pratique présente des moyens d'intervention déployés en situation de crise, jugés efficaces et bénéfiques, soit pour répondre aux besoins les plus pressants, soit pour induire des changements structurels destinés à aider le milieu des arts et de la culture à se préparer à la « nouvelle normalité[2] ».

Ce guide se veut un outil pratique et la rédaction privilégie l'économie de mots dans la mesure du possible sans faire de compromis sur la pertinence du propos. Une mise en forme en fiches thématiques individuelles a été privilégiée afin qu'elles puissent être consultées de manière rapide, indépendante et ciblée. Chaque fiche thématique a pour vocation d'être autonome et contient toutes les informations utiles afin de permettre au lecteur de ne retenir que celles qu'il jugera les plus pertinentes. Les mesures sont regroupées selon trois principaux objectifs d'intervention : soutien direct aux artistes et professionnels de la culture, aide aux opérateurs culturels – organismes à but non lucratif, entreprises et institutions publiques – ou renforcement de la compétitivité des secteurs culturels et créatifs dans leur ensemble. Comme toute catégorisation, elle ne permet pas systématiquement de rendre compte de la complexité des mesures. Les catégories choisies tentent néanmoins de regrouper les mesures en fonction de l'intérêt du lecteur, bien que certaines d'entre elles s'appliquent tout autant aux créateurs individuels qu'aux organisations culturelles.

I. Soutien direct aux artistes et professionnels de la culture
Mesures destinées à permettre aux artistes et professionnels de la culture de continuer à exercer un travail créatif en protégeant leurs revenus, en maintenant leur emploi ou en leur garantissant une couverture sociale

II. Aide aux filières des industries culturelles et créatives
Mesures destinées à assurer la survie d'organismes aux prises avec un sérieux manque de liquidités et des problèmes de trésorerie

III. Renforcement de la compétitivité des industries culturelles et créatives
Mesures destinées à aider les industries culturelles et créatives à se préparer aux nouvelles conditions du marché intérieur et des échanges internationaux

Pour chacune des fiches thématiques, on présentera :

- une description de la mesure
- une explication de ses objectifs et des besoins auxquels elle vise à répondre
- une brève énumération des actions à envisager pour sa mise en œuvre
- une brève liste des pièges à éviter

Au moins deux exemples de bonnes pratiques seront présentés dans chacune des fiches thématiques, tout en veillant à offrir un aperçu aussi divers que possible des initiatives prises dans les pays et régions du monde et pouvant être intéressantes pour l'ensemble de la communauté internationale.

2. "Les mots de la pandémie : "nouvelle normalité"," Courrier international, 15 mai 2020, *www.courrierinternational.com/revue-de-presse/bureau-des-trads-les-mots-de-la-pandemie-nouvelle-normalite*.

Constats

La crise continue de dévaster le secteur culturel et créatif. En mars 2020, l'industrie cinématographique mondiale avait déjà subi une perte de revenus de 7 milliards de dollars des États-Unis[3] et les prévisions estimaient à 160 milliards de dollars des États-Unis la perte au cours des cinq années suivantes. Dans l'industrie de la musique, une fermeture de six mois pourrait coûter plus de 10 milliards de dollars en parrainages[4]. Par rapport à l'année 2019, le marché mondial des éditeurs de livres devrait se contracter de 7,5 % en 2020 suite aux conséquences de la COVID-19[5].

La crise et les mesures de confinement ont déjà eu un impact très conséquent sur l'emploi dans les secteurs culturels et créatifs. De nombreuses institutions et organisations artistiques ont été contraintes de fermer ou de réduire leurs effectifs en raison de la pandémie. Un tiers des galeries d'art interrogées par Art Basel[6] ont réduit leur personnel de moitié. Dans l'industrie du cinéma, on estime que 10 millions d'emplois seront perdus en 2020, si l'on tient compte des effets indirects et induits [7].

Avant la pandémie de COVID-19, on s'attendait déjà à ce que la transition numérique soit rapide, mais dans les faits elle s'est accélérée au-delà des prévisions les plus ambitieuses. Le déploiement de la 5G, de l'intelligence artificielle et des mégadonnées (*big data*) devait entraîner des changements plus profonds au cours des cinq prochaines années que n'importe quelle autre technologie ne l'avait fait au cours des trente dernières.

Selon une estimation[8], la COVID-19 a comprimé cinq années de progrès en l'espace de trois mois. Le confinement dans le monde entier a propulsé notre interaction sociale et notre consommation culturelle presque entièrement dans la sphère numérique. Le secteur culturel et créatif est ainsi devenu le lieu d'exceptions et de limitations des systèmes de propriété intellectuelle en vue de faciliter l'accès – bien que dans certaines circonstances et sous certaines conditions – aux contenus créatifs.

La diffusion et l'accès aux contenus créatifs se sont avérés indispensables pour faire face au confinement nécessairement imposé en réponse à la crise de la COVID-19. L'accès à Internet est devenu un service essentiel alors même qu'environ 46% de la population mondiale reste privée de connexion Internet.



3. Amy Watson, "Global film industry revenue losses due to the coronavirus 2020," Statista, 18 juin 2020, *www.statista.com/statistics/1104224/film-industry-revenue-loss-coronavirus-worldwide/*.

4. Stefan Hall, "This is how COVID-19 is affecting the music industry," World Economic Forum, 27 mai 2020, *www.weforum.org/agenda/2020/05/this-is-how-covid-19-is-affecting-the-music-industry/*.

5. "Global Book Publishers Market 2020-2030: COVID-19 Impact and Recovery," Business Wire, 25 mai 2020, *www.businesswire.com/news/home/20200525005203/en/Global-Book-Publishers-Market-2020-2030-Covid-19-Impact-and-Recovery---ResearchAndMarkets.com*.

6. Clare McAndrew, "The Impact of COVID-19 on the Gallery Sector. A 2020 mid-year survey," Art Basel, consulté le 2 octobre 2020, *www.artbasel.com/about/initiatives/the-art-market*.

7. "Global Screen Production – The Impact of Film and Television Production on Economic Recovery from COVID-19," Olsberg SPI, 25 juin 2020, *www.o-spi.co.uk/wp-content/uploads/2020/06/Global-Screen-Production-and-Covid-19-Economic-Recovery-Final-2020-06-25.pdf*.

8. "The COVID-19 recovery will be digital: A plan for the first 90 days," McKinsey Digital, 14 mai 2020, *www.mckinsey.com/business-functions/mckinsey-digital/our-insights/the-covid-19-recovery-will-be-digital-a-plan-for-the-first-90-days#*.

Les gouvernements ont accéléré les plans de développement de l'Internet à large bande en zones rurales et éloignées devenues critiques notamment pour les entreprises et le système scolaire. De nombreux artistes à travers le monde ont volontairement choisi d'offrir un accès gratuit à de vastes quantités de contenu créatif pendant la crise. Cependant, comme le rappelle l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)[9], il est important de veiller à ce que l'exercice de ces assouplissements, en relation avec la crise de la COVID-19, vise le manque d'accès démontré, et soit limité à l'objectif de remédier à ce manque d'accès pendant toute la durée de la crise.

Pour faire face à la crise en cours, les mesures adoptées sont principalement de deux ordres : soit elles visent à répondre à l'urgence des besoins (aides salariales, compensations des pertes, report ou exonération des cotisations sociales, décaissement accéléré des aides), soit ce sont les mêmes que l'on retrouve en temps normal, mais avec des paramètres recadrés en fonction des circonstances (aides au développement des compétences, investissements dans les infrastructures, développement des marchés, etc.).

Dans une très large mesure, ces mécanismes d'intervention ne sont pas spécifiques au secteur des arts et de la culture. On notera toutefois que plusieurs niveaux de gouvernement – nationaux, régionaux et locaux – sont venus en aide aux créateurs et aux organismes et entreprises en reconnaissant le rôle fondamental de ces acteurs et institutions dans le bien-être des communautés. Rôle devenu encore plus évident en période de confinement.

9. Francis Gurry, "Quelques considérations sur la propriété intellectuelle, l'innovation, l'accès et la COVID-19," OMPI, 24 avril 2020, *www.wipo.int/about-wipo/fr/dg_gurry/news/2020/news_0025.html*.

Ce tour d'horizon mondial a fait apparaître l'ingéniosité déployée par des gouvernements du monde entier pour mettre en place des mesures efficaces, rapides à déployer et adaptées aux circonstances particulières des groupes auxquels les aides étaient destinées. En Afrique et en Amérique latine notamment, on trouve de nombreux exemples de mesures visant à répondre aux besoins de première nécessité, comme par exemple la livraison de repas ou une assistance sociale aux ménages les plus pauvres, sachant que ces mesures bénéficieront aux artistes et créateurs nombreux dans le secteur informel. Certaines organisations de gestion collective se sont rapidement mobilisées en versant des droits d'auteur par anticipation aux auteurs, compositeurs et interprètes ou exécutants, qui passent souvent à travers les mailles du filet de l'aide gouvernementale, car ils ne rentrent pas dans les critères des programmes d'aide aux travailleurs indépendants ou des petites et moyennes entreprises.

Nous avons un défi à relever : transformer cette crise en opportunité pour le secteur dont nous sommes responsables. Renforcer nos institutions pour offrir une politique publique culturelle, garantir des services culturels aux citoyens et au secteur culturel est notre priorité.

S. Exc. M. Rubén Darío Capdevila
Ministre de la culture, Paraguay

Pays développés ou en développement ont tous poursuivi le même objectif, à savoir minimiser l'impact des mesures de confinement sur les secteurs culturels et créatifs tout en leur donnant les moyens de ne pas succomber à la crise. Chacun a su trouver des moyens adaptés à ses circonstances et capacités. Dans l'ensemble, les gouvernements sont intervenus de façon plus spécifique auprès de trois grandes filières particulièrement fragilisées :

- Les médias de service public, privés, locaux et communautaires considérés comme service essentiel et piliers de la démocratie. Ces entreprises étaient déjà passablement éprouvées avant la pandémie par le glissement des publics et des revenus publicitaires vers les plateformes étrangères. La pandémie a encore amplifié l'urgence de leur venir en aide.
- Les arts vivants – artistes, producteurs et diffuseurs – contraints à l'arrêt soudain de toute activité en raison des règles de distanciation. Cela concerne tout autant les concerts, le théâtre, la danse, les arts du cirque, les festivals et les autres formes de prestations devant un public.
- L'industrie cinématographique – producteurs, distributeurs et exploitants de salles – et de la production télévisuelle également mise à l'arrêt sans préavis, et dont la reprise est tributaire de la mise en place de mesures sanitaires coûteuses et d'une assurance que ne veut plus couvrir le secteur privé.

Si l'on devait faire le classement des mesures les plus répandues, outre les aides financières directes, c'est sans conteste le lancement de plateformes de diffusion de prestations artistiques contre rémunération qui l'emporte. Sans peut-être le réaliser pleinement, à travers le soutien financier à ces plateformes, les pouvoirs publics ont mis en pratique ce que plusieurs analystes proposaient comme réponse à la domination grandissante des grandes entreprises multinationales du Web et de leurs algorithmes opaques : instaurer un portail public d'accès aux contenus nationaux. Il sera intéressant de voir quels enseignements pourront être tirés de ces expériences qui, d'une certaine manière, peuvent être considérées comme la transposition dans l'univers numérique de l'action menée par des institutions publiques comme les théâtres nationaux ou les grands festivals radiodiffusés à l'occasion de fêtes populaires.



© United Nations COVID-19 Response / Unsplash

MESURES





© Yogendra Singh / Unsplash

I. Soutien direct aux artistes et professionnels de la culture

Les artistes et créateurs touchent deux types de rémunération : le salaire et les droits d'auteur. Pour un grand nombre d'entre eux, les droits d'auteur sont souvent dérisoires voire inexistants. La transition numérique n'a pas inversé cette tendance, bien au contraire. Les sommes reversées pour l'exploitation des œuvres par les grandes plateformes numériques sont beaucoup moins importantes que celles générées par la vente des supports physiques. Par conséquent, le salaire devient plus que jamais la principale source de revenu. En temps de pandémie, l'arrêt de toute activité signifie l'arrêt de tout salaire. Du fait de la nature variée de leur statut professionnel (salariés, pigistes, travailleurs autonomes) et du caractère souvent informel de leur activité, les travailleurs du secteur culturel peuvent échapper aux aides générales. Il devient alors nécessaire de prévoir des mesures leur étant spécifiquement destinées.

1 Allocations sociales

2 Commandes et achats d'œuvres

3 Compensations des pertes de revenus

4 Développement de compétences

1

Allocations sociales

Description de la mesure

Les artistes sont pour la plupart des travailleurs autonomes, au statut précaire, dont les revenus sont irréguliers et qui traversent de longues périodes d'activité non rétribuée. Il en résulte une baisse des cotisations fiscales, ce qui réduit l'accès à la sécurité sociale, aux pensions et à d'autres prestations sociales. Le piratage des œuvres et la déficience des systèmes de perception des droits d'auteur, particulièrement dans les pays en développement, aggravent cette situation. Dans ces pays, les créateurs vivent dans des conditions de grande précarité qui s'accroissent avec l'âge et le risque de maladie. Une grande partie de l'activité culturelle étant informelle, les acteurs sont peu ou pas déclarés. La situation n'est pas radicalement différente en Europe. Dans un communiqué de presse récent, la Société des auteurs audiovisuels (SAA), qui regroupe 33 sociétés de gestion collective dans 25 pays européens, regrettait l'absence d'un statut européen d'auteur et d'artiste leur garantissant l'accès aux droits du travail, à la protection sociale et à la retraite. Les mesures de couverture sociale, comme le chômage ou l'aide de dernier recours, s'apparentent souvent à celles destinées à garantir un revenu de remplacement. Les deux poursuivent le même objectif. Toutefois, les mesures sociales se distinguent en ce qu'elles sont généralement les mêmes pour tous les travailleurs.

Pourquoi choisir cette mesure

- Reconnaître la contribution des artistes et créateurs au développement et au bien-être des sociétés.
- Permettre aux artistes et aux professionnels de la culture de garder un minimum de dignité et de bénéficier d'une protection en matière de revenus et de sécurité sociale pour continuer à exercer leur pratique tout en subvenant à leurs besoins.
- Permettre aux artistes de bénéficier des droits conférés à une catégorie comparable de la population active par la législation nationale et internationale en matière d'emploi, de conditions de vie et de travail.
- Éviter qu'un trop grand nombre d'artistes et de professionnels de la culture ne se reconvertissent dans d'autres métiers et que l'inégalité de chances dans l'accès aux carrières professionnelles dans la culture ne se creuse davantage.
- Faire preuve de solidarité à l'égard de citoyens dont la contribution s'est avérée encore plus essentielle pendant le confinement.

Actions à envisager dans sa mise en œuvre

- S'associer à des intermédiaires – associations, régions, municipalités – pour identifier les artistes et professionnels de la culture éligibles et envisager de leur confier la gestion des allocations sociales, étant donné qu'ils sont au plus près des besoins.
- Afin de susciter le recensement des artistes et professionnels de la culture nécessaire à l'octroi d'allocations sociales, faire valoir les autres avantages découlant de cette démarche : joindre sa voix aux actions collectives de plaidoyer et de représentation, recevoir des commandes d'œuvres, pouvoir prétendre aux aides publiques, participer aux enquêtes sur l'identification des besoins, aux statistiques culturelles et à la conception des programmes de soutien à la création.

Pièges à éviter

- Éviter l'arbitraire ou l'opacité en établissant des critères d'éligibilité clairs et transparents qui distinguent, entre autres les amateurs de ceux qui souhaitent faire de la pratique artistique leur principale source de revenus.
- Éviter que des prestations sociales adaptées aux circonstances particulières de créateurs dont l'activité professionnelle est intermittente soient perçues comme de l'assistanat et non pas comme des conditions indispensables pour permettre aux artistes de se consacrer à leur métier.

Exemples de bonnes pratiques



Côte d'Ivoire

Le 1er avril 2020, le Bureau ivoirien du droit d'auteur (Burida) a créé la Commission d'aide d'urgence aux associés du Burida[1] pour venir en aide aux associés malades, pour identifier ceux qui nécessitent un soutien financier de l'institution, pour proposer à la Direction générale les prestations financières qui pourraient être apportées aux membres associés et pour assurer le suivi de l'aide financière accordée aux malades bénéficiaires. Pour bénéficier de ladite aide, les sociétaires remplissant les conditions de prise en charge devront soumettre à la Commission leurs dossiers médicaux.



Luxembourg

Le 3 avril 2020, le gouvernement a mis en place un régime temporaire d'aides en faveur des entreprises en difficulté financière et a introduit un régime d'aides à caractère social pour les artistes professionnels indépendants et intermittents du spectacle en cas exceptionnels, tels que des actes de terrorisme ou des épidémies[2]. Ce régime permet de verser une aide sociale mensuelle pouvant atteindre le montant du salaire social minimum pour personnes qualifiées, à condition que les difficultés soient liées à un événement exceptionnel. Il garantit également des indemnités journalières supplémentaires, à condition que l'évènement exceptionnel ait empêché l'intermittent du spectacle d'offrir ses services tels que prévus par loi (par exemple : annulation d'expositions ou de concerts, annulation ou report de productions cinématographiques ou de spectacles).



République de Corée

À partir de décembre 2020, le Ministère de la culture, des sports et du tourisme introduira le régime d'assurance emploi des artistes qui garantira que les artistes et les professionnels de la culture confrontés à des difficultés financières puissent poursuivre leurs activités artistiques. Les artistes indépendants pourront prétendre à des allocations chômage (120 à 270 jours) et à des primes de naissance s'ils remplissent certains critères, notamment s'ils respectent la durée de paiement de l'assurance requise (9 mois sur 24 mois) et la période d'emploi minimale (3 mois sur 24 mois)[3].



Zimbabwe

Le gouvernement du Zimbabwe a créé le Fonds de secours pour les athlètes et les arts (AARF) d'une valeur de 20 millions de dollars zimbabwéens (55 000 dollars des États-Unis) pour venir en aide aux artistes et athlètes dont les activités et les flux de revenus ont été négativement affectés par la pandémie[4]. La bourse d'aide aux artistes est distribuée par l'intermédiaire du Conseil national des arts du Zimbabwe (NACZ)[5]. Les artistes peuvent bénéficier d'une somme allant jusqu'à 5 000 dollars zimbabwéens (13,8 dollars des États-Unis) et les entreprises d'artistes et les organisations sociales enregistrées auprès du Conseil national des arts ou de la Galerie nationale du Zimbabwe peuvent toucher jusqu'à 7 500 dollars zimbabwéens (20,7 dollars des États-Unis).

1. Serges N'Guessant, "Bureau ivoirien du droit d'auteur : Une commission d'aide aux artistes malades instituée," *Fraternité Matin*, 5 avril 2020, *http://beta.fratmat.info/article/203419/Culture/bureau-ivoirien-du-droit-dauteur--une-commission-daide-aux-artistes-malades-instituee*.

2. "COVID-19 : Mise en place d'un régime d'aides en faveur des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle," Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, 6 avril 2020, *https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites.gouv_mc+fr+actualites+mes-actualites+2020+Avril+covid-19_regime_aide_artistes_intermittents.html*.

3. "Korea's policy responses to COVID-19: Building resilience for culture, sports and tourism," Ministère de la culture, des sports et du tourisme de la République de Corée, 27 mai 2020, *https://kccuk.org.uk/media/documents/Responses_to_covid-19_ROKfinal.pdf*.

4. "Govt to extend grants to artists," The Herald, 8 avril 2020, *www.herald.co.zw/govt-to-extend-grants-to-artists/*.

5. "Framework for application and disbursement of the COVID-19 Athletes and Artists Relief Fund (AARF) for - July, 2020," Galerie nationale du Zimbabwe, consulté le 2 octobre 2020, *www.nationalgallery.co.zw/index.php/inspire/projects/project/170-framework-for-application-and-disbursement-of-the-covid-19-athletes-and-artists-relief-fund-aarf-for-july-2020*.

Comme les artistes n'ont généralement pas de revenus fixes ou réguliers, ils pourraient être plus vulnérables à l'impact économique d'une crise comme la pandémie de COVID-19. C'est pourquoi nous veillerons à ce que les artistes puissent se consacrer à des œuvres créatives dans un environnement stable grâce à l'assurance emploi.

Choi Sunghee, Directeur, Division de la politique artistique, Ministère de la culture, des sports et du tourisme, République de Corée

2

Commandes et achats d'œuvres

Description de la mesure

Les institutions publiques procèdent à des commandes de création et à des acquisitions dans le cadre normal de leurs activités, qu'il s'agisse de musées, de bibliothèques publiques, des théâtres nationaux ou des radiodiffuseurs publics. Dans de nombreux pays, les gouvernements nationaux, régionaux et locaux et leurs institutions sont les principaux acteurs de ce marché de commande et d'achat d'œuvres. Ce soutien va directement aux artistes et aux créateurs. Le bénéfice est immédiat et constitue donc une mesure efficace en temps de crise. Rien de surprenant à ce que plusieurs États soient intervenus, soit pour devancer les dépenses déjà prévues, soit pour compenser la faiblesse du marché. Certains organismes subventionnaires ont également devancé les dates d'appel à candidatures et d'attribution de financement. En plus de soutenir la création, ils sont intervenus pour rendre ces productions accessibles à une population contrainte au confinement et stimulé la participation de leurs citoyens à la vie culturelle. Ils ont ainsi contribué à mettre en valeur la création nationale, plutôt que de laisser toute la place aux productions étrangères. Plusieurs initiatives ont vu naître des sites Web dédiés à cette nouvelle création (comme alternative à la montée en puissance des canaux et contenus étrangers). Ces mesures ont été particulièrement efficaces pour les artistes et troupes se produisant normalement devant un public (chant, musique, danse, théâtre).

Pourquoi choisir cette mesure

- Assurer des revenus dans un contexte où la demande privée est très faible, voire inexistante.
- Stimuler la créativité, maintenir les artistes en état de création et donner de la continuité à leur relation avec le public; mettre le créateur et son œuvre au cœur de l'espace public.
- Mobiliser le pouvoir de dépense et d'emprunt de l'État.
- Donner accès à des contenus culturels qui ont du sens et qui contribuent au renforcement du sentiment d'appartenance et à la cohésion sociale.
- Enrichir le patrimoine des œuvres nationales, expérimenter de nouveaux modes de création et de diffusion, développer et élargir les publics, mettre en place de nouveaux canaux de diffusion.

Actions à envisager dans sa mise en œuvre

- Instaurer une procédure équitable de sélection (éviter l'arbitraire, sous prétexte de l'urgence d'agir), notamment en déléguant la responsabilité hors des ministères.
- Établir une « juste » rémunération.
- Préciser que la commande de nouvelles créations n'est pas l'acquisition de droits d'auteur.
- Concevoir des programmes de commande transparents et rigoureux qui respectent les exigences des audits à venir.

Pièges à éviter

- Faire attention à la gratuité des œuvres en veillant à ne pas établir des précédents et/ou à ne pas dévaloriser le travail de l'artiste et/ou à ne pas répandre la perception que la culture serait une responsabilité exclusive de l'État et de l'investissement public.
- Ne pas uniquement soutenir la création en laissant les créateurs assumer seuls et sans moyens additionnels la promotion, la distribution et la promotion des œuvres. Pour toucher les publics, il peut être nécessaire de créer de nouveaux canaux de distribution – un site Web – ou de s'associer à ceux établis (médias de service public, par exemple).
- Veillez à ce que le caractère exceptionnel de la situation ne conduise pas à une éventuelle prise de pouvoir par les directeurs d'institutions publiques au-delà de l'ordinaire, qui pourrait se traduire par des programmes plus exclusifs, voire discriminatoires.

Exemples de bonnes pratiques



Allemagne

En août 2020, le gouvernement a augmenté son budget pour l'acquisition d'œuvres d'art de 500 000 euros (581 544 dollars des États-Unis) à 3 millions d'euros (3,5 millions de dollars des États-Unis) dans le cadre d'une nouvelle initiative culturelle visant à aider les artistes, les galeries et les marchands touchés par la pandémie[1]. Le gouvernement achètera environ 150 œuvres provenant de foires artistiques, de petites galeries et directement des ateliers d'artistes. Chaque œuvre sera sélectionnée sur la base de recommandations de cinq jurés, qui siègeront pendant une période de cinq ans.



Argentine

La Commission nationale des bibliothèques populaires (CONABIP) a mis en place un mode virtuel de mise à disposition de matériel de lecture pour les bibliothèques publiques qui contribue également à la pérennité des éditeurs de livres qui étaient déjà confrontés à une baisse de la production et des ventes avant la crise. L'objectif du programme *LIBRO% 2020 a distancia*[2] est d'aider les bibliothèques publiques d'Argentine à acquérir du matériel de lecture en fonction des besoins de leur communauté, à un prix réduit de 50 %. Cette année, la CONABIP et le Ministère de la culture argentin ont doublé l'investissement dans le programme. Les fonds destinés à la Foire du livre ont été redirigés vers le budget précédemment annoncé de 47 millions de pesos argentins (729 168 de dollars des États-Unis).



Cabo Verde

Le Ministère de la culture a lancé le programme « EnPalco100Artistas » (100 artistes sur scène) qui a accordé un montant forfaitaire à 100 artistes dont les prestations ont été diffusées sur une plateforme en ligne d'accès gratuit. L'initiative a regroupé des artistes des secteurs des arts plastiques, de la danse, de la musique, du théâtre, de la comédie, de la poésie et de la littérature avec des représentations de 10 à 15 minutes chacune. Devant le succès de la première édition financée par le gouvernement, une deuxième a été lancée et financée par l'Union européenne[3]. Chaque artiste a reçu 10 000 escudos (100 dollars des États-Unis), ou 60 % du montant s'il a bénéficié de tout autre avantage attribué par l'État dans le cadre de la COVID-19.



Émirats arabes unis

Suite à l'annulation d'Art Dubaï, le plus grand événement artistique international des Émirats arabes unis, le Bureau de la diplomatie publique et culturelle du Ministère des affaires étrangères a acheté pour plus de 1,5 million de dirhams émiratis (408 000 dollars des États-Unis) d'œuvres d'art réalisées par des artistes émiratis[4]. Les œuvres seront placées dans les ambassades des Émirats arabes unis par le biais du programme « Artistes dans les ambassades ». Bien que conçu avant l'épidémie, ce programme a été lancé par le Ministère des affaires étrangères afin de soutenir la communauté artistique face à la crise.

Après l'annulation des nombreux événements artistiques qui devaient avoir lieu cette saison, nous voulions envoyer un message de solidarité à nos artistes. C'est un message qui démontre notre profonde appréciation et notre soutien aux arts locaux, et qui reconnaît qu'ils sont un élément essentiel de l'identité nationale.

S. Exc. M. Zaki Nusseibeh
Ministre d'État, Émirats arabes unis

1. "Germany increases national art acquisition budget by 600 percent," Artforum, 5 août 2020, *www.artforum.com/news/Germany-Increases-National-Art-Acquisition-Budget-by-600-83648#*.

2. Programa Libro%," CONABIP, consulté le 2 octobre 2020, *www.conabip.gob.ar/sites/default/files/CIRCULAR_EDITORIALES_CONABIP_2020LIBRO_PORCIENTO_DISTANCIA.pdf*.

3. Dulcina Mendes, "2ª Edição do programa "EnPalco100Artistas" financiado pela União Europeia," *Expresso das Ilhas*, 19 mai 2020, *https://expressodasilhas.cv/cultura/2020/05/19/2a-edicao-do-programa-enpalco100artistas-financiado-pela-uniao-europeia/69536*.

4. "Foreign Ministry supports UAE artists by purchasing their fine artwork," Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale, 30 mars 2020, *www.mofaic.gov.ae/en/mediahub/news/2020/3/30/30-03-2020-uae-artwork*.

3

Compensation des pertes de revenus

Description de la mesure

La très grande majorité des mesures adoptées par les États durant la crise de la COVID-19 ont eu pour but de compenser les pertes de revenus, tant pour les créateurs individuels que pour les entreprises culturelles et créatives, les organisations à but non lucratif et les institutions publiques. En cela, un revenu de remplacement est équivalent à l'assurance-chômage à la différence toutefois qu'il n'est pas lié à l'arrêt complet de l'activité professionnelle. De fait, les aides salariales versées aux créateurs et organismes culturels avaient pour but de leur permettre de poursuivre leurs activités. Un revenu de remplacement s'apparente donc davantage à une subvention. Le financement de la mesure vient d'une dotation budgétaire spécifique, là où les aides sociales sont normalement financées par des fonds approvisionnés par les cotisations des employeurs et des salariées. Confrontés au risque d'une vague ultérieure de contamination et devant l'incertitude d'une reprise, les gouvernements ont eu à prolonger ces mesures et à s'assurer que tous les créateurs capables de démontrer que l'activité artistique était leur principale source de revenus pourraient y prétendre. Dans certains pays, il a d'abord fallu procéder à l'identification des personnes éligibles à ce type de revenu par un premier recensement des artistes et travailleurs culturels qu'il conviendrait de maintenir et d'enrichir pour pouvoir, à l'avenir, verser des aides plus rapidement. Ces mesures d'une ampleur et d'une portée exceptionnelles ont relancé le débat sur le revenu universel de base pour les artistes dans certains pays (en Afrique du Sud, au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord notamment).

Pourquoi choisir cette mesure

- Endiguer la perte des talents et des savoir-faire, dont la revitalisation pourrait prendre des années.
- Prévenir les problèmes de détresse sociale souvent associés aux problèmes financiers. Offrir à tous les citoyens, sans exception, les mêmes chances de traverser la crise.
- Soutenir les dépenses des ménages et l'activité économique de première nécessité.

Actions à envisager dans sa mise en œuvre

- Prévoir un système qui doit être simple à comprendre et à administrer. Les aides doivent pouvoir être rapidement encaissées par les bénéficiaires pour faire face aux dépenses courantes (logement, nourriture, médicaments).
- Pour faire vite et bien, envisager de confier l'administration aux organismes sectoriels qui ont de l'expérience en gestion de programmes, l'habitude de travailler avec les différents niveaux de gouvernement et la capacité d'atteindre les groupes admissibles sans intermédiaires.
- Les femmes occupent une plus grande proportion des emplois précaires dans le secteur de la culture. Pour éviter de creuser les inégalités préexistantes, il est nécessaire d'examiner comment les plus vulnérables, y compris les femmes et les jeunes, peuvent être soutenus par de telles mesures.

Pièges à éviter

- La compensation des pertes de revenus doit être à la fois adéquate pour compenser la perte subie et soumise à des conditions qui stimulent le retour à une activité rémunérée dès la reprise, sinon la main-d'œuvre se fera plus rare.
- Éviter des critères d'éligibilité qui rendent la compréhension du système complexe et découragent les bénéficiaires potentiels d'en faire la demande.

Exemples de bonnes pratiques



Afrique

Le Fonds africain pour la culture (ACF) a lancé le Fonds de solidarité pour les artistes et les organisations culturelles en Afrique (SOFACO) sous forme d'une aide à la création et à la reconstruction du tissu social du secteur artistique en Afrique face à la crise de la COVID-19. Le Fonds a lancé un appel à propositions pour les artistes et un deuxième pour les organisations culturelles. En ce qui concerne l'appel destiné aux artistes, dénommé « Lot 1 Spécial COVID-19 – #1/ARTISTES », des bourses individuelles d'une valeur de 2 000 dollars des États-Unis couvrent une période de 4 à 6 mois maximum. Il s'agit d'une aide ou d'une subvention octroyée à un artiste au titre de prise en charge provisoire de son salaire ou de sa rémunération perdue ou suspendue à cause de la COVID-19. La création adaptée au contexte de la COVID-19 est toute création ou innovation artistique dont la réalisation s'adapte au contexte de la pandémie de COVID-19 ou qui permet à l'artiste d'assurer la continuité de son activité malgré la situation de crise[1].



Bulgarie

Le gouvernement a lancé un programme de soutien financier de trois mois pour le personnel indépendant dans le domaine culturel qui a gagné moins de 1 000 leva (595 dollars des États-Unis) par mois d'après leur déclaration de revenus de 2019[2]. Parmi les personnes éligibles figurent les acteurs, les artistes, les danseurs, les musiciens, les écrivains et toutes les autres personnes travaillant en free-lance dans le domaine culturel, qui ont reçu un salaire minimum pendant les deux mois de l'état d'urgence et un mois après. Les demandes ont été soumises en ligne au Ministère de la culture et ont permis de venir en aide à environ 1200 personnes, pour un coût d'environ 2,7 millions de leva (1,6 million de dollars des États-Unis). Par ailleurs, les emplois des fonctionnaires travaillant pour les institutions culturelles de l'État ont été garantis pour six mois.



Lituanie

Le gouvernement a adopté le Plan d'action économique et financier pour la COVID-19 qui vise à garantir la santé de la population, à aider les petites et moyennes entreprises et à stimuler l'emploi et l'économie. Le plan prévoit une allocation de 50 millions d'euros (58,9 millions de dollars des États-Unis) pour les travailleurs indépendants qui ont cotisé à la sécurité sociale mais qui ne peuvent pas exercer leur activité professionnelle en raison de mesures de confinement. Le plan prévoit également une somme forfaitaire de 257 euros (301 dollars des États-Unis) par mois pendant trois mois au maximum. Cette disposition s'applique également aux travailleurs indépendants des industries culturelles et créatives. Deux millions d'euros (2,3 millions de dollars des États-Unis) ont également été alloués au *Programme de sécurité sociale des artistes*[3] pour payer les temps d'arrêt de la création pour les artistes qui ne peuvent pas générer de revenus en raison des mesures de confinement. Le Ministère de la culture met actuellement en œuvre cette mesure.



Philippines

La Commission nationale pour la culture et les arts (National Commission for Culture and the Arts – NCCA) a fourni une aide financière non imposable de 5 000 pesos philippins (103 dollars des États-Unis) à 800 artistes et travailleurs culturels touchés par la période de quarantaine imposée pour faire face à la COVID-19. Les artistes et travailleurs culturels indépendants sans revenus réguliers ou ne bénéficiant d'aucune prestation ont été prioritaires. Les membres du Conseil exécutif des 19 comités nationaux de la NCCA, représentant divers secteurs culturels, ont sélectionné 35 bénéficiaires prioritaires. L'organisation Artists Welfare Foundation of the Philippines Inc.[4], dont la mission est de fournir une assistance aux artistes ayant des besoins en raison de leur santé, de leur âge ou d'une infirmité a également identifié 135 artistes dans son réseau.

1. "Fonds de Solidarité pour les Artistes et les Organisations culturelles en Afrique (SOFACO)," Fonds africain pour la culture, consulté le 2 octobre 2020, *www.africanculturefund.net/wp-content/uploads/2020/05/FR-Lignes-directrices_ACF_SOFACO_ARTISTES_22052020.pdf*.

2. "COVID-19: Bulgaria announces support scheme for lowest-earners in cultural field," Sofia Globe, 10 avril 2020, *https://sofiaglobe.com/2020/04/10/covid-19-bulgaria-announces-support-scheme-for-lowest-earners-in-cultural-field/*

3. "COVID-19 Measures for culture and creative sector in Lithuania", Ministère de la culture de la République de Lituanie, 10 avril 2020, *https://lrkm.lrv.lt/en/news/covid-19-measures-for-culture-and-creative-sector-in-lithuania.*

4. Fondation pour le bien-être des artistes des Philippines, consulté le 2 octobre 2020, *https://artistswelfarefoundationphils.blogspot.com/*.

4

Développement de compétences

Description de la mesure

La pandémie a marqué un temps d'arrêt. Pourquoi ne pas en profiter pour faire de nouvelles expérimentations, développer de nouvelles compétences et élaborer des projets adaptés aux nouvelles conditions du marché ? Le développement des compétences s'adresse tout autant à l'artiste individuel qu'aux dirigeants d'entreprises et d'associations culturelles et créatives qui se sont retrouvés du jour au lendemain face à une situation de gestion de crise. En offrant des bourses de développement ou des formations en ligne sans frais, les gouvernements ont incité les créateurs et les gestionnaires à se mettre à niveau face aux défis inédits liés à la pandémie et face à l'évolution des modes de production et de consommation à l'ère numérique. Au même titre que la commande d'œuvres, la formation rémunérée (sous forme de bourses) a permis d'éviter l'arrêt complet de l'activité professionnelle, avec en plus le bénéfice d'une main d'œuvre plus résiliente. Durant la crise sanitaire, le secteur des arts et de la culture a été traversé par un vent de solidarité, faisant cause commune pour trouver des solutions. Il s'agit d'actions dont les bénéfices se verront à long terme, car la transition des habitudes de consommation vers le numérique ne s'arrêtera pas avec le déconfinement.

Pourquoi choisir cette mesure

- Préparer la reprise en investissant dans la formation, la recherche et le développement.
- Aider les professionnels à s'adapter aux nouveaux modes numériques et aux nouveaux comportements des publics.
- Expérimenter de nouveaux modes de création pour des pratiques artistiques se déroulant traditionnellement en présentiel.
- Faire progresser l'état des connaissances et des compétences, pour faire émerger de nouvelles formes d'expression plus diverses.
- Favoriser le développement de compétences, qui peut s'avérer d'une grande richesse aussi bien pour le créateur que pour la discipline artistique.

Actions à envisager dans sa mise en œuvre

- Prendre en considération l'ensemble de la chaîne de valeur : création, production, distribution, consommation. Accompagner aussi bien l'aspect créatif que les compétences de gestion, de réseautage, de collaboration et de partenariat ainsi que les compétences numériques.
- Stimuler, accompagner, en évitant de conditionner. Le développement de compétences doit servir au transfert de connaissances tout en laissant une place à la liberté créative.
- Favoriser le partage de connaissances. Les enseignements tirés doivent être mis à la disposition de tous afin de rendre le secteur culturel encore plus résilient.

Pièges à éviter

- Les nouveaux apprentissages ne seront pas consolidés s'ils ne peuvent pas être mis en pratique dans des délais raisonnables, sinon les acteurs concernés risquent de revenir aux pratiques préexistantes. Les programmes de développement de compétences risquent d'être inefficaces s'ils ne sont pas accompagnés de plans de financement de projets et de diffusion auprès du public.
- Le temps consacré à l'apprentissage doit être pleinement valorisé. Il faut éviter de donner l'impression qu'il s'agit d'un pis-aller en attendant le retour à l'activité normale. Il faut prévoir des moments de remise à nouveau et d'interaction en groupe.
- Les expérimentations vont permettre de valider ou d'invalider les enseignements reçus. Un retour d'expérience serait utile pour ajuster le contenu des enseignements.
- Même si les artistes ont actuellement du temps à consacrer à l'apprentissage, le renforcement des capacités ne doit pas s'arrêter avec la reprise.

Exemples de bonnes pratiques



Australie

Le Conseil des arts d'Australie (Australia Council for the Arts) a lancé l'initiative Creative Connections dans le cadre de sa stratégie de secours pour soutenir les moyens de subsistance, les pratiques et les opérations des artistes, des groupes et des organisations artistiques australiens pendant la pandémie de COVID-19. Creative Connections est une série de webinaires en ligne pour les secteurs de la culture et des arts[1]. Elle offre un contenu pratique, accessible et utile, présenté par des experts de l'industrie, sur des sujets clés et des thèmes émergents. La série est axée sur le thème de l'adaptation, et les sessions abordent l'adaptation numérique, l'adaptation du leadership et l'adaptation des pratiques artistiques. Chaque semaine, des experts de l'industrie, des artistes et des adaptateurs numériques discutent des solutions et des idées qui font évoluer l'industrie[2].



Chili

Le Ministère du travail et de la protection sociale et le Ministère de la culture, des arts et du patrimoine (Ministerio del Trabajo y Previsión Social y Ministerio de las Culturas, las Artes y el Patrimonio) ont développé une mesure permettant aux Chiliens de s'inscrire gratuitement à des cours en ligne, grâce à une bourse, via la plateforme Coursera[3]. Ce sont 3 000 bourses qui ont été mises à disposition pour favoriser l'accès à l'éducation et à l'emploi dans les arts du spectacle, la musique, le design et l'audiovisuel. La plateforme réunit 200 des plus grandes universités, permettant une plus vaste éducation de qualité et accessible à distance depuis le Chili. La mesure prévoit des cours sur le commerce électronique et le marketing numérique ainsi que des formations sur les droits d'auteur, les musées et les dons culturels. Les bourses versées grâce à cette mesure ont été spécialement conçues pour les personnes souhaitant diversifier leurs compétences.

1. "Creative Connections," Australia Council for the Arts, consulté le 2 octobre 2020, *www.australiacouncil.gov.au/programs-and-resources/creative-connections/*.

2. "Think Inside The Square," Australia Council for the Arts, consulté le 2 octobre 2020, *www.australiacouncil.gov.au/programs-and-resources/think-inside-the-square/*.

3. "Ministerios del Trabajo y de las Culturas lanzan 3.000 becas gratuitas de capacitación para artes escénicas, música, diseño y audiovisual," Ministère des cultures, des arts et du patrimoine du Chili, 31 août 2020, *www.cultura.gob.cl/convocatorias/ministerios-del-trabajo-y-de-las-culturas-lanzan-3-000-becas-gratuitas-de-capacitacion-para-artes-escenicas-musica-diseno-y-audiovisual/*.



Indonésie

La Direction générale de la culture du Ministère de l'éducation et de la culture (Kementerian Pendidikan dan Kebudayaan[4]) a lancé la campagne numérique #bahagiadirumah (heureux à la maison)[5]. Dans le cadre de cette initiative, la chaîne YouTube Budaya Saya (Ma culture) a été créée pour diffuser différents types de spectacles, notamment de musique et de danse, mais aussi des ateliers, des récits et des représentations théâtrales. Les artistes sont également invités à dispenser des cours en ligne pour partager leurs connaissances et leurs expériences. Cette plateforme est née de la volonté d'offrir aux artistes un espace pour se faire connaître, malgré l'annulation de nombreux événements et de promouvoir les collaborations artistiques, en vue de développements futurs.



Singapour

Le Conseil national des arts a lancé à la mi-mars le Programme développement des capacités pour les arts (Capability Development Scheme for the Arts – CDSA) au profit des organisations artistiques et des artistes[6]. Le CDSA soutient l'amélioration des compétences dans diverses disciplines, dont la création artistique, la numérisation, l'entrepreneuriat et le développement du public. Près de 600 formations ont été soutenues jusqu'à présent, bénéficiant à plus de 200 organisations artistiques et travailleurs indépendants du secteur artistique. Afin d'alléger la charge financière des artistes et des organisations artistiques, 50 % des subventions du CDSA sont versées à l'avance dès l'acceptation de l'offre. Un large éventail de programmes sont éligibles au CDSA, notamment les ateliers, les classes de maîtres, les séminaires, les conférences, les programmes professionnels et les résidences. Les programmes de formation en ligne peuvent également bénéficier d'un soutien, à condition que les domaines de formation soient liés au secteur des arts et de la culture.

4. Kementerian Pendidikan dan Kebudayaan, consulté le 2 octobre 2020, *https://www.kemdikbud.go.id/*.

5. Ni Nyoman Wira, "Online theater performance give artists a voice amid pandemic," *The Jakarta Post*, 8 avril 2020, *www.thejakartapost.com/life/2020/04/08/online-theater-performance-give-artists-a-voice-amid-pandemic.html*

6. "Sustaining the Arts during COVID-19," Conseil national des arts de Singapour, consulté le 5 octobre 2020, *www.nac.gov.sg/whatwedo/support/sustaining-the-arts-during-covid-19/Sustaining-the-arts-during-Covid-19.html*.


MESURES



© Alessia Chinazzo / Unsplash

II.

Aide aux filières des industries culturelles et créatives

Les arts et la culture sont des secteurs d'activité économique qui en temps normal bénéficient, dans de nombreux pays, des aides de l'État pour de multiples raisons : favoriser un plus large accès, assurer la viabilité des opérateurs, compenser l'étroitesse du marché domestique, stimuler l'offre, la prise de risque, etc. En temps de crise, les gouvernements sont parfois intervenus pour compenser les pertes occasionnées par l'arrêt soudain des activités (et des recettes).
De telles mesures s'apparentent à celles destinées aux créateurs, mais en visant cette fois les opérateurs publiques, privés et associatifs.

5 Versement accéléré d'aides et subventions

6 Allègement temporaire d'obligations réglementaires

7 Compensation des pertes pour interruption d'activité

8 Allègement des obligations fiscales et charges sociales

9 Stimulation de la demande

10 Prêts à des conditions préférentielles

11 Renforcement des infrastructures et des équipements



5

Versement accéléré d'aides et subventions

Description de la mesure

Certains organismes subventionnaires ont redirigé, de façon exceptionnelle, des fonds prévus pour le financement de projets pour couvrir les dépenses de fonctionnement des organismes culturels, puisqu'il était improbable que ces projets voient le jour (festivals, créations théâtrales, spectacles de danse ou de musique, tournées internationales, etc.). Contrairement à la pratique établie selon laquelle les aides sont versées par tranche sur présentation d'une preuve des dépenses engagées pour chaque étape du projet, la majorité voire la totalité des fonds est décaissée en amont. Les organismes subventionnaires ont insisté pour que l'aide serve à maintenir les emplois et aille aux travailleurs, ce qui n'a pas toujours été respecté. Cette pratique s'est avérée très populaire au sein des milieux artistiques et culturels qui disposent de peu de marge de manœuvre financière et tout particulièrement pour les entreprises de création littéraire, des arts de la scène ou de l'audiovisuel Malgré cela, il ne serait pas surprenant que certaines des règles exceptionnelles adoptées durant la pandémie deviennent la nouvelle norme.

Pourquoi choisir cette mesure

- Aider les créateurs et les organismes culturels à faire face au manque de liquidités.
- Permettre aux organismes culturels de continuer de payer leurs charges fixes (salaires, loyers, taxes).
- Donner aux organismes culturels, et aux créateurs qu'ils emploient, les moyens de rester en activité, et d'investir dans la phase de développement de nouveaux projets, en vue de préparer la reprise.

Actions à envisager dans sa mise en œuvre

- Le versement accéléré n'est pas destiné à couvrir les pertes encourues par l'annulation d'activités. Il ne fait que décaisser plus rapidement des aides déjà prévues.
- Bien que les gouvernements nationaux aient agi rapidement dans de nombreux pays, la coopération internationale et les bailleurs de fonds internationaux ont un rôle important à jouer. Leur soutien peut être particulièrement nécessaire pour les lieux de concerts et autres événements à grand public qui, en raison de leur nature internationale, ne peuvent pas bénéficier de mesures de soutien nationales.

Pièges à éviter

- Ne pas hésiter à insister pour que les organismes et entreprises bénéficiaires utilisent bien les fonds aux fins prévues : maintien de l'emploi, paiement des loyers, etc., tout en instaurant les mécanismes de contrôle appropriés. Les fonds ne doivent pas servir au remboursement de dettes ou à des investissements en infrastructures.

Tout plan ou activité de développement doit prendre en considération la culture, non seulement parce qu'elle est bonne pour l'âme mais aussi parce qu'il s'agit d'une activité économique.

Basma El-Husseiny
Gestionnaire culturelle et experte en gouvernance culturelle
ResiliArt Yémen (18 mai 2020)

Exemples de bonnes pratiques



Brésil

Les spectacles et événements étant annulés au Brésil, un plan de versement anticipé des droits d'auteurs a été approuvé par l'Office central de la collecte et de la distribution et des droits d'auteur (Escritório Central de Arrecadação e Distribuição) et ses associations nationales partenaires (Abramus, Amar, Assim, Sbacem, Sicam, Socinpro et UBC)[1]. Le montant de 14 millions de reais (2,5 millions de dollars des États-Unis) a été avancé à près de 22 000 compositeurs, musiciens et interprètes brésiliens qui ont eu un revenu annuel moyen compris entre 500 reais (90 dollars des États-Unis) et 36 000 reais (6 490 dollars des États-Unis) au cours des trois dernières années (2017, 2018 et 2019). Les titulaires de droits d'auteur dont le revenu annuel moyen est de moins de 12 000 reais (2 162 dollars des États-Unis) au cours des trois dernières années recevront une avance de 600 reais (108 dollars des États-Unis) divisée en trois versements.



Canada

Le Conseil des arts du Canada a versé 60 millions de dollars canadiens (44,8 millions de dollars des États-Unis) en financement anticipé, soit l'équivalent de 35 % des subventions annuelles octroyées à plus de 1 100 organismes bénéficiaires d'une subvention de base[2]. Les versements anticipés, émis automatiquement par le Conseil, permettent aux organismes recevant des subventions de base d'honorer leurs engagements immédiats, dont les paiements en souffrance des artistes et des travailleurs culturels qu'ils emploient. Cette mesure vise à stabiliser le secteur des arts et de la culture face aux conséquences de l'annulation des événements publics et la pause forcée de leur programmation. Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) ont adopté des mesures similaires.

1. "Brazil's ECAD advances performance royalties," *IQ Magazine*, 15 avril 2020, *www.iq-mag.net/2020/04/brazil-ecad-advances-performance-royalties/#*.

2. "60 millions de dollars en financement anticipé pour stabiliser le cœur du secteur artistique face à la crise de la COVID-19," Conseil des arts du Canada, 30 mars 2020, *https://conseildesarts.ca/medias/2020/03/financement-anticipe*.



Sénégal

La Sénégalaise des droits d'auteurs et des droits voisins (SODAV) a lancé un fonds de 120 603 932 francs CFA (200 000 dollars des États-Unis) pour soutenir la culture au Sénégal[3]. L'aide prend la forme d'un paiement des droits littéraires et dramatiques pour 2019 et d'avances sur les droits pour 2020, calculées sur la base de 30 % de la moyenne des trois derniers montants perçus. Compte tenu du caractère limité des ressources et afin de permettre à un plus grand nombre de personnes d'en bénéficier, le revenu le plus élevé est plafonné à 500 000 francs CFA (800 dollars des États-Unis). Dans la même logique de solidarité, tous ceux qui, après calcul, se retrouvent sans revenus ou avec moins de 30 000 francs CFA (48 dollars des États-Unis), touchent 30 000 francs CFA (48 dollars des États-Unis) du fonds social.

3. "La Sodav annonce un fonds de 120 603 932 F Cfa pour le monde de la culture," Dakaractu, 8 mai 2020, *www.dakaractu.com/Coronavirus-La-Sodav-annonce-un-fonds-de-120-603-932-F-Cfa-pour-le-monde-de-la-culture_a187863.html*.



© Jose Garcia / Unsplash



6

Allègement temporaire d'obligations réglementaires

Description de la mesure

Les obligations réglementaires sont généralement imposées à des entreprises culturelles en vue d'atteindre des objectifs de politique publique. Très présentes en radiodiffusion, elles visent à éviter que les exploitants du secteur privé maximisent leurs profits en faisant peu de cas du contenu national, beaucoup plus coûteux à acquérir ou à produire que le contenu étranger. On peut également leur imposer des obligations de service auprès de l'ensemble de la population y compris des régions éloignées, ce qui occasionne des frais importants pour la construction du réseau de diffusion. Ces obligations réglementaires ont donc un coût opérationnel important. En temps de crise, les gouvernements ont reconnu la difficulté qu'avaient les entreprises privées à respecter leurs obligations réglementaires en raison d'une baisse importante des revenus publicitaires. Certains ont donc choisi de leur accorder un allègement temporaire qui, d'une certaine façon, s'apparente à un allègement fiscal ou à une exonération de charges sociales.

Pourquoi choisir cette mesure

- La révision des obligations réglementaires est un moyen d'assurer la continuité des opérations, en s'adaptant aux circonstances exceptionnelles de la crise sanitaire.
- La réglementation, comme la taxation, est un domaine de compétences exclusif des gouvernements. Elle contribue à la mise en œuvre de la loi. Lorsque le temps manque, il est plus simple de modifier la réglementation par décret que de modifier la législation.

Actions à envisager dans sa mise en œuvre

- Tenir compte du coût des obligations réglementaires. En augmentant ou en allégeant les obligations, on affecte la viabilité financière des organismes concernés ainsi que des tierces parties qui sont bénéficiaires des obligations.

- Se préoccuper des effets à moyen et long terme. Les cycles de création et de production du milieu culturel sont tels qu'il peut se passer des années avant d'en sentir le plein effet. Plus l'allègement perdure, plus le retard à combler sera long, car le secteur de la production, mis à l'arrêt trop longtemps aura perdu une partie de ses capacités (fermeture de sociétés, transfert d'une partie de la main d'œuvre et des compétences vers d'autres secteurs).

- Les obligations réglementaires sont souvent complexes, difficiles à expliquer aux citoyens et donc de peu d'intérêt pour les grands médias d'information. C'est un débat entre spécialistes. Une pédagogie et des efforts sont à faire pour expliquer à la population pourquoi la mesure est le meilleur choix dans les circonstances actuelles.

Pièges à éviter

- L'assouplissement des obligations réglementaires doit bénéficier à tous les organismes visés sans distinction, afin de ne pas fausser les règles du marché.

- Solliciter l'avis de toutes les parties prenantes afin d'avoir une vue complète des impacts. De telles consultations sont une pratique courante dans des pays qui ont mis en place des instances de régulation indépendantes et robustes.

- Une fois l'allègement appliqué, il peut s'avérer difficile de revenir à la situation antérieure. Qui pourra déterminer le moment précis où la crise prendra fin ? Les entreprises exonérées pourraient plaider que leur santé financière n'est pas totalement rétablie et que la dynamique du marché publicitaire ne sera plus jamais la même.

- Ces mesures ne devraient pas servir d'alibi pour ne pas stimuler par ailleurs les industries culturelles et créatives et l'emploi dans le secteur.

Exemples de bonnes pratiques



Colombie

Le Ministère de la communication et des technologies de l'information (Ministerio de Tecnologías de la Información y las Comunicaciones de Colombia - MinTic) a assoupli les exigences relatives au contenu national pour les chaînes hertziennes nationales gratuites. Ainsi, uniquement pour la durée de l'état d'urgence, les quotas de contenu national sont passés de 70% à 20% aux heures de grande écoute du lundi au vendredi et de 50% à 20% aux heures de grande écoute les samedis, dimanches et jours fériés[1]. Ces nouvelles règles visent à garantir la continuité du service dans des conditions de distanciation sociale qui rendent difficile la production de nouvelles émissions. Les mesures décrétées par MinTic visent également à allouer des fonds aux services de radiodiffusion régionaux, considérés comme essentiels pour la culture et l'identité nationales.



© Scheier / Unsplash

1. "MinTIC establece nuevas medidas para la televisión abierta y para garantizar la televisión pública en la cuarentena nacional," Ministère des technologies de l'information et des communications, 4 avril 2020, *https://mintic.gov.co/portal/inicio/Sala-de-Prensa/Noticias/126488:MinTIC-establece-nuevas-medidas-para-la-television-abierta-y-para-garantizar-la-television-publica-en-la-cuarentena-nacional.*



France

À la suite des mesures de confinement décrétées par le gouvernement, les salles de cinéma ont été contraintes de fermer leurs portes[2]. À titre exceptionnel, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) a autorisé la sortie de films directement en ligne, faisant exception à ses règles de chronologie des médias qui exigent d'abord une sortie en salle. Une réduction du délai d'exploitation en salle (normalement d'une durée de quatre mois) a été accordée. Pour les films dont la sortie était prévue après le 14 mars 2020, le CNC a facilité leur diffusion en vidéo à la demande, sans attendre la réouverture des cinémas et, sans demander aux producteurs et diffuseurs de rembourser les aides allouées pour leur diffusion.

2. "Le CNC consultera la filière cinéma sur les modalités exceptionnelles de sortie des films pendant l'épidémie COVID-19," Centre national du cinéma et de l'image animée, 20 mars 2020, *www.cnc.fr/professionnels/communiques-de-presse/le-cnc-consultera-la-filiere-cinema-sur-les-modalites-exceptionnelles-de-sortie-des-films-pendant-lepidemie-covid19_1140861*.

Une manière de redonner sa place à la culture est de valoriser son apport économique en cessant d'opposer culture et rentabilité.

Marème Malong
Juriste et galeriste d'art contemporain africain
ResiliArt Afrique (28 juillet 2020)



7

Compensation des pertes pour interruption d'activité

Description de la mesure

De nombreux gouvernements ont compensé les pertes occasionnées par l'arrêt soudain des activités et les coûts associés à la reprise. Les aides remboursables qui avaient été versées ne seront pas réclamées. Dans certains cas, le montant total des aides promises sera accordé, même si l'activité n'a pas lieu. Des soutiens ont été apportés pour rentabiliser la présentation de spectacles dans des salles à jauge réduite. En cinéma, par exemple, le coût des campagnes promotionnelles est une perte lorsque le film est resté peu de temps en salle ou n'a pas pu sortir. Les tournages interrompus devront reprendre, avec des charges supplémentaires liées aux mesures sanitaires. Le spectacle vivant est un autre secteur particulièrement touché. Bien que certains festivals aient trouvé public en ligne, la plupart ont eu à essuyer des pertes sèches engendrées par l'annulation de la saison estivale et la fermeture des frontières aux touristes. Il leur faudra tenir jusqu'à l'an prochain, si tout va pour le mieux.

Pourquoi choisir cette mesure

- En raison de la perte de leurs revenus, les organismes manquent de liquidités et risquent de faire faillite. Les organismes à but non lucratif dont le statut interdit la génération de profits sont tout particulièrement à risque.
- La disparition des structures de diffusion fragilise l'ensemble de la chaîne de valeur. En cinéma ou dans les arts vivants, la fermeture permanente des salles rendrait très difficile l'accès des publics aux créations d'origine nationale. Des sources importantes de revenus disparaîtraient. Les populations hors des grands centres urbains risquent d'être particulièrement touchées.
- Seul l'État a la capacité financière d'accorder des subventions non remboursables en compensation des pertes. Sans cette intervention, l'écosystème développé au prix d'années d'investissements publics et de politiques culturelles volontaristes risque de s'effondrer.

Actions à envisager dans sa mise en œuvre

- Distinguer l'octroi de prêts et de subventions. Le prêt est un investissement dans l'activité pour préparer la reprise. La subvention est une aide d'urgence pour compenser des pertes irrécupérables.
- Définir des critères d'éligibilité stricts et exiger la démonstration de pertes importantes occasionnées spécifiquement par la pandémie. Il ne s'agit pas de renflouer des organismes ou entreprises déjà déficitaires.
- Certaines formes de compensation qui exigent des preuves telles que des relevés d'impôts ou des preuves de contrats existants risquent de ne pas être accessibles au secteur culturel qui, dans de nombreux pays, se caractérise par un niveau élevé de travail indépendant et informel.

Pièges à éviter

- Ne pas laisser entendre que la mesure pourrait être maintenue une fois la reprise confirmée, car elle a un caractère tout à fait exceptionnel.
- Ne pas s'engager à sauver toutes les entreprises et tous les emplois culturels à travers ce type de mesure. Une certaine restructuration est inévitable.

Exemples de bonnes pratiques



Pays-Bas

Mis en place par plusieurs organisations culturelles, avec le soutien du Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences, le Ministère des affaires économiques et l'Autorité pour les consommateurs et les marchés, le système de billetterie « Gardez votre billet, profitez-en plus tard »[1] a été lancé en avril 2020. À travers cette initiative, les théâtres, les salles de concert, les salles de musique pop, les organisateurs d'événements et de sports, les musées et les festivals néerlandais ont appelé conjointement leur public à soutenir le secteur culturel. Lorsqu'un événement ne pouvait pas être reporté à une date ultérieure ou si l'acheteur de billet ne pouvait plus y assister, il pouvait recevoir un bon, faire don du billet ou demander un remboursement. Ce système de bons d'achat a été une réponse immédiate au confinement.



Suède

Le 22 avril 2020, la Commission européenne a autorisé l'octroi d'une aide d'un montant de 420 millions de couronnes suédoises (46,7 millions de dollars des États-Unis) visant à indemniser les entreprises pour la perte de revenus ou les coûts supplémentaires liés à l'annulation ou au report de manifestations culturelles[2]. Les fonds ont été alloués par le Conseil des arts de la Suède (Kulturrådet[3]) et l'Institut suédois du film (Svenska Filminstitutet[4]). Les aides sont plafonnées à 10 millions de couronnes suédoises (1,1 million de dollars des États-Unis) par bénéficiaire et couvrent les initiatives qui étaient prévues pour la période du 12 mars au 31 mai 2020. En outre, le gouvernement a investi 1,5 milliard de couronnes suédoises (167 millions de dollars des États-Unis) supplémentaires pour compenser les pertes économiques et assurer la reprise du secteur culturel. De ce montant, 80 millions de couronnes (8,9 millions de dollars des États-Unis) iront aux diffuseurs de spectacles pour l'adaptation aux mesures sanitaires en vue d'accélérer la reprise.

1. "Gardez votre billet, profitez-en plus tard", consulté le 16 octobre 2020, *www.saveyourticket.nl/*.

2. "Aides d'État: la Commission autorise un régime suédois d'un montant de 38 millions d'euros," Commission européenne, 22 avril 2020, *https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_723*.

3. Conseil des arts de la Suède, consulté le 5 octobre 2020, *www.kulturradet.se/en/*.

4. "Svenska Filminstitutet," Wikipedia, consulté le 5 octobre 2020, *https://sv.wikipedia.org/wiki/Svenska_Filminstitutet*



Uruguay

Le 26 mars 2020, le Département de la culture de la municipalité de Montevideo a annoncé la création d'un fonds de 10 millions de pesos (451 830 dollars des États-Unis) pour soutenir le secteur culturel[5]. Ce fonds finance un plan d'appui à la culture qui vise à atténuer les conséquences économiques de la pandémie pour les artistes indépendants et est mis en œuvre en collaboration avec des associations artistiques et des agents culturels indépendants de la municipalité. Le plan s'articule autour de sept domaines d'action et inclut une aide aux artistes et groupes touchés par la suspension de différentes activités sources de revenus, ainsi que la reprogrammation des contrats et des activités qu'ils auraient conclus avec le Département de la culture de la ville.

5. "Plan de apoyo a la actividad cultural," Intendencia de Montevideo, 26 mars 2020, *https://montevideo.gub.uy/noticias/cultura/plan-de-apoyo-a-la-actividad-cultural*.

Le secteur culturel est l'un des secteurs durement touchés par la pandémie de coronavirus. Ce régime suédois d'un montant de 38 millions d'euros permettra à la Suède d'indemniser les entreprises du secteur de l'organisation de manifestations culturelles pour le préjudice subi dans ces circonstances difficiles.

Margrethe Vestager
Vice-Présidente exécutive de la Commission européenne



8 Allègement des obligations fiscales et charges sociales

Description de la mesure

Certains gouvernements ont annoncé un report de quelques mois du versement des taxes et des impôts. Ils ont également décrété un report des cotisations sociales des associations et entreprises culturelles, voire leur annulation pour les mois d'inactivité. L'annulation ou le report de ces dépenses doit permettre aux opérateurs de conserver leurs liquidités et d'être en mesure d'assumer les dépenses courantes de fonctionnement. Ces mesures sont destinées à réduire le risque de défaut de paiement ou de faillite, dont le coût pour l'État serait encore plus important.

Pourquoi choisir cette mesure

- Face à la crise imminente de liquidités, il est préférable que l'État use de son pouvoir d'emprunt pour aider un secteur comme les arts et la culture dont le pouvoir d'emprunt est limité, voire nul.
- Le report des contributions fiscales et charges sociales est une mesure temporaire permettant aux gestionnaires d'entreprises et d'associations culturelles de se consacrer aux problèmes les plus pressants.

Actions à envisager dans sa mise en œuvre

- L'équité fiscale est un principe fondateur des politiques publiques. Toute exception doit être pleinement justifiée et de portée limitée. La précarité des opérateurs du secteur des arts et de la culture peut expliquer le régime d'exception qui leur est accordé en temps de crise.
- Établir un calendrier d'application et s'y tenir en essayant d'éviter l'incertitude.

Pièges à éviter

- Ne pas laisser entendre que la mesure pourrait être maintenue une fois la reprise confirmée, car elle a un caractère tout à fait exceptionnel.

Il est extrêmement important de maintenir en vie l'infrastructure qui entoure les artistes. Ces commerçants, ces techniciens nécessitent également une certaine attention, sinon s'ils se perdent, tout le système se casse.

Johannes Theurer
Producteur principal Radio Berlin et secrétaire de World Music Charts Europe, ResiliArt Asie du Sud (10 juin 2020)

Exemples de bonnes pratiques



France

Le 24 mai 2020, une exonération de 3 milliards d'euros (3,5 milliards de dollars des États-Unis) de charges sociales pour les entreprises des secteurs particulièrement touchés par les mesures de confinement, y compris le secteur culturel, a été annoncé[1]. Les entreprises concernées par la mesure sont les TPE et les PME (moins de 250 salariés) qui ont enregistré une forte baisse d'activité, suite aux décisions de fermeture administrative prises en raison de la crise sanitaire. Elles ont droit à une exonération de cotisations patronales acquittées ou reportées durant les mois de mars à juin 2020, au titre des périodes d'emploi de février à mai 2020. En outre, les artistes-auteurs bénéficient d'une réduction forfaitaire de cotisations sociales d'un montant variable, calculé en fonction de leurs revenus en 2019.



Tchéquie

Pour faire face aux conséquences économiques de la pandémie de la COVID-19, un paquet fiscal anti-crise est entré en vigueur le 1er juillet 2020[2]. Ce paquet de mesures instaure également une réduction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 15 % à 10 % sur certains services, y compris les droits d'entrée dans les musées et de participations à des manifestations culturelles. En outre, il introduit une mesure qui permet aux personnes physiques et morales de réclamer rétroactivement la perte fiscale due à l'état d'urgence. Ainsi, la déclaration d'une perte fiscale pour la période 2020 permet une déduction de l'assiette fiscale pour les deux années d'imposition précédentes.

1. "Mesures de soutien en faveur des secteurs de la restauration, du tourisme, de l'événementiel, du sport et de la culture," Ministry of the Economy, Finance and Recovery, 11 juin 2020, *www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/mesures-soutien-secteurs-restauration-tourisme-culture-sport#*.

2. Le gouvernement tchèque a approuvé une réduction de la TVA sur l'hébergement, la culture et les remontées mécaniques," Chambre de commerce franco-tchèque, 26 mai 2020, *www.chambre.cz/des-actualites/n/news/le-gouvernement-tcheque-a-approuve-une-reduction-de-la-tva-sur-lhebergement-la-culture-et-les-remo.html*.

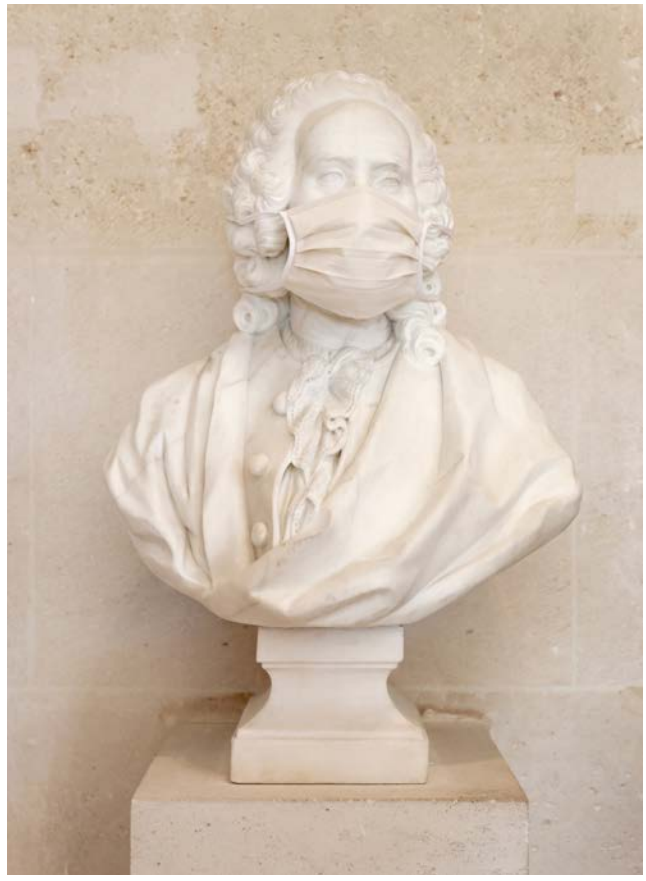

© Jean-philippe Delberghe / Unsplash

Quelques-unes de nos organisations d'artistes se sont réunies et ont fait une déclaration commune pour demander au gouvernement [du Cambodge] des allègements fiscaux, des prêts à long terme et des reports des échéances de paiement des prêts en cours, en raison des intérêts. […] Le Ministère de l'économie et des finances nous a écrit pour nous demander comment il pouvait nous aider.

Arn Chorn-Pond
Musicien
ResiliArt Conseil international de la musique
(28 mai 2020)



9

Stimulation de la demande

Description de la mesure

L'effondrement de la demande a sérieusement compromis la viabilité des entreprises, des associations et des institutions culturelles. Les revenus de billetterie, de parrainage et de publicité ont chuté de façon spectaculaire ou ont disparu, sans préavis. L'incertitude et l'insécurité engendrées par la pandémie ont eu pour effet de réduire soudainement la consommation payante des biens et services jugés moins prioritaires ou superflus, pour privilégier l'épargne et les dépenses de première nécessité. Des mesures incitatives peuvent être adoptées pour stimuler la demande, en offrant par exemple des formations artistiques ou des rabais importants sur les droits d'entrée. Bien que les gouvernements aient cherché à stimuler la participation culturelle sur les plateformes numériques en promouvant des contenus culturels nationaux, ils sont également soucieux de la reprise des activités culturelles dans les lieux physiques, comme en témoignent les aides offertes pour adapter des lieux aussi bien culturels qu'inusités aux consignes sanitaires et aux contraintes de distanciation.

Pourquoi choisir cette mesure

- La stimulation de la demande est un investissement dans la reprise. L'État envoie un signal clair : les arts et la culture sont un service essentiel auquel tous les citoyens devraient avoir accès.
- Les citoyens aspirent à revenir à la normalité, mais ils sont sensibles au prix lorsqu'il s'agit de biens ou de services non vitaux, ce qui est le cas des biens et services culturels.
- L'intervention de l'État est une mesure structurante, qui va bien au-delà des stratégies marketing ou des campagnes promotionnelles. Par ses investissements, l'État met en place un régime préférentiel en faveur des arts et de la culture dont les ressources sont limitées, mais dont la valeur sociétale est inestimable. Cet accompagnement est particulièrement nécessaire pour contrer l'emprise des grandes multinationales du Web et le pouvoir d'attraction des contenus diffusés sur leurs plateformes.

Actions à envisager dans sa mise en œuvre

- Avec la transition des modes de consommation culturelle vers le numérique, il faut penser à appliquer les mêmes dispositions aux biens physiques et dématérialisés. Veiller à ne pas avantager l'un au détriment de l'autre, sachant que les biens culturels sur support numérique sont largement commercialisés par des plateformes étrangères dominantes.

- Prévoir des aides pour les entreprises culturelles et créatives qui auront à mettre en place des mesures sanitaires pour regagner la confiance de la population.

- Les politiques culturelles sont plus souvent orientées vers le soutien de l'offre que vers la stimulation de l'offre, par des mesures qui relèvent de la compétence d'autres ministères que celui de la culture. À la différence d'autres mesures plus ciblées susceptibles d'avoir un impact sur la demande (telles que les réductions d'impôts et autres allègements fiscaux ou les programmes de formation), la collaboration interministérielle est donc un élément essentiel des mesures visant directement à stimuler la demande.

Pièges à éviter

- Ne pas espérer que ces mesures produisent des bénéfices immédiats, car il s'agit d'investissements structurants dont les bénéfices se verront sur le long terme. Se fixer l'objectif d'un accès le plus large possible des populations aux activités culturelles.

- Éviter par exemple de faire varier le taux de TVA sur la billetterie ou le prix d'achat de certains biens culturels comme les livres pour stimuler la demande. Si une baisse du prix est instaurée sans communication appropriée, le nouveau prix s'imposera comme niveau de référence.

- Ne pas penser que le secteur culturel sera en mesure de prendre le relais avec la fin de la crise sanitaire. Les priorités seront nombreuses pour relancer la création et renouer avec les publics. L'engagement de l'État doit être conséquent et soutenu.

Exemples de bonnes pratiques



Nouvelle-Zélande

Le gouvernement a investi 4 millions de dollars néo-zélandais (2,6 millions de dollars des États-Unis) supplémentaires dans la promotion de la création dans les écoles[1]. Cet investissement s'ajoute aux 7,16 millions de dollars néo-zélandais (4,2 millions de dollars des États-Unis) déjà prévus pour la période 2020-2023 et permettra d'embaucher 300 artistes qui collaboreront avec les écoles pour partager leurs talents et connaissances dans des domaines tels que le cinéma et la conception de jeux. Une rémunération totale de 10 000 dollars néo-zélandais (5 621 dollars des États-Unis) – financée par le programme Creatives in Schools (Créateurs dans les écoles) – est fixée pour un maximum de trois artistes engagés dans chaque projet créatif. Le programme est sous la responsabilité du Ministère de l'éducation en partenariat avec le Ministère de la culture et du patrimoine (Te Manatū Taonga) et l'organisme Creative New Zealand.



Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Le Trésor public (UK Treasury), responsable des finances publiques et des politiques économiques, a annoncé la suppression de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 20 % sur les publications numériques[2]. La mesure, entrée en vigueur le 1er mai 2020 – soit sept mois plus tôt que prévu –, vise à promouvoir l'accès aux livres numériques et journaux en ligne et à soutenir le secteur de l'édition. Sa mise en œuvre anticipée répond à une augmentation significative de la lecture des livres électroniques et des abonnements aux médias numériques pendant la pandémie. Il a été également annoncé que la presse écrite recevra jusqu'à 35 millions de livres sterling (44,6 millions de dollars des États-Unis) de recettes publicitaires supplémentaires de la part du gouvernement dans le cadre de sa campagne d'information sur la COVID-19.

1. "Funding boost for arts in schools," Conseil des arts de la Nouvelle-Zélande, 15 juin 2020, *www.creativenz.govt.nz/news/funding-boost-for-arts-in-schools*.

2. "VAT scrapped on E-publications," Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, 30 avril 2020, *www.gov.uk/government/news/vat-scrapped-on-e-publications*.



Ukraine

Le 15 septembre 2020, le parlement a adopté le projet de loi urgent sur la réduction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à 7 % pour les industries créatives et touristiques[3]. Cet amendement au code fiscal a pour but la réduction des coûts de production et de distribution des biens et services dans les secteurs de la culture et du tourisme. Par conséquent, les représentations théâtrales, les concerts, les films, et les expositions seront plus accessibles pour les producteurs et le public.

3. "Ukrainian parliament passes at first reading bill reducing VAT to 7% for representatives of culture, creative industries," *Ukraine Open for Business*, 17 septembre 2020, *https://open4business.com.ua/ukrainian-parliament-passes-at-first-reading-bill-reducing-vat-to-7-for-representatives-of-culture-creative-industries/*.

Nous [les artistes] voulons prendre notre temps pour créer un art de qualité. Ce dont nous avons besoin, c'est d'être sûrs que les gens nous soutiendront en payant équitablement et en achetant des billets. Les deux parties, le créateur et le consommateur, doivent avoir cette confiance mutuelle.

MIYAVI
Musicien, ambassadeur de bonne volonté du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
ResiliArt Japon (2 juillet 2020)



10

Prêts à des conditions préférentielles

Description de la mesure

Les entreprises culturelles et créatives sont des acteurs importants pour l'emploi, la production de biens et de services, l'exportation, etc. Elles opèrent selon les mêmes modèles économiques que toute entreprise privée, à la différence importante qu'elles sont exposées à un très haut niveau de risque. Dans le meilleur des cas, l'entreprise a accumulé un patrimoine de propriété intellectuelle dont la valeur peut être raisonnablement estimée et qui pourra servir de garantie aux institutions bancaires. Le prêt étant risqué, il est probable que le taux d'intérêt sera plus élevé. Afin de parer au manque criant de liquidités, il devient donc urgent de mettre en place des mécanismes de prêts ou de garantie de prêts. Des conditions préférentielles peuvent être accordées : intérêt à taux zéro ou report d'échéance des premiers paiements par exemple. Une aide complémentaire peut être accordée sous forme d'annulation des intérêts aux emprunteurs qui auront remboursé le prêt à l'échéance.

Pourquoi choisir cette mesure

- Mesure aux effets immédiats qui devrait être parmi les premières adoptées afin d'aider les entreprises à faire face aux problèmes de liquidités et à maintenir leur position concurrentielle.
- Comparativement à la subvention, le prêt responsabilise davantage l'opérateur qui doit continuer à développer et mettre en exécution son plan d'affaires.
- Le prêt sans intérêts peut servir au développement commercial ou aider en cas de démarrage ou de difficulté.

Actions à envisager dans sa mise en œuvre

- La gestion des prêts est généralement confiée à une institution bancaire en mesure d'évaluer et de conseiller l'entreprise sur son plan d'affaires et qui maîtrise les modalités contractuelles.
- La garantie gouvernementale d'un prêt privé pourrait favoriser la mise en relation des banques avec les entreprises culturelles, qui apprendront ainsi à mieux se connaître et à se faire mutuellement confiance.
- Il peut être utile d'offrir une formation aux agents du secteur bancaire pour les familiariser avec les particularités des industries culturelles et créatives.

Pièges à éviter

- L'évaluation du plan d'affaires pour l'accord de prêt doit tenir compte du risque plus élevé du secteur culturel et créatif par rapport à d'autres secteurs d'activité.
- Éviter de mettre l'opérateur en défaut de paiement qui pourrait conduire à la faillite tout en prévoyant une réserve plus élevée de paiement.
- Les entreprises culturelles sont à l'image de la création : il n'y a pas de modèle unique. Leur taille, leur rythme de croissance, leurs effectifs, leur clientèle, leur rythme de production, et leurs flux de trésorerie, entre autres caractéristiques sont extrêmement variés.
- Certains critères d'éligibilité tels que la capacité d'export de biens et services susceptible de ramener des devises étrangères ou le taux d'intérêt du remboursement du prêt, risquent d'exclure *de facto* de nombreuses entreprises.

Exemples de bonnes pratiques

Tunisie

Le Ministère des affaires culturelles a créé le Fonds Relance Culture (FRC)[1], pour aider les différents acteurs du secteur culturel à surmonter les difficultés économiques engendrées par la crise sanitaire. Parmi les dispositifs mis en place, le Fonds – à dotation mixte entre secteur privé et le secteur public – offre des « prêts à taux 0 » pour la continuité de l'activité et la vitalité de l'offre culturelle. Les aides sont destinées aux artistes, créateurs et acteurs du secteur culturel – à l'exception des agents du secteur public et des fonctionnaires du secteur privé ayant un salaire mensuel fixe – qui peuvent déposer leur candidature sur la plateforme dédiée au FRC.

Union européenne

La Commission européenne et le Fonds européen d'investissement (FEI) ont lancé de nouvelles mesures pour améliorer l'accès au financement des entreprises culturelles et créatives pendant la pandémie de COVID-19[2]. Ces mesures sont mises en place dans le cadre du mécanisme de garantie en faveur des secteurs de la culture et de la création, dotées d'un budget de 251 millions d'euros (environ 292,5 millions de dollars des États-Unis) et visent les petites et moyennes entreprises (PME) et les petites entreprises publiques. Grâce aux mesures, les intermédiaires financiers peuvent offrir des conditions plus souples aux PME et petites entreprises publiques et le FEI peut fournir des garanties et contre-garanties afin de financer les entreprises durement touchées par les conséquences économiques de la crise.



© Jonathan Singer / Unsplash

La microfinance, par le biais du développement de différents produits, a permis d'accompagner les personnes à revenus faibles et à revenus irréguliers. La microfinance peut aider les artistes à ce niveau. En connaissant mieux comment travaillent les artistes, le banquier pourra trouver des moyens adéquats au niveau financier.

Isabelle Antunes
Chef de mission au Cameroun,
Fondation des caisses d'épargne pour la coopération internationale
ResiliArt Afrique centrale (19 juin 2020)

1. Fonds Relance Culture, consulté le 5 octobre 2020, *http://relance.culture.gov.tn/*.

2. "Coronavirus: European Commission and European Investment Fund announce new COVID-19 measures for businesses under the EUR 251m Cultural and Creative Sectors Guarantee Facility," Fonds européen d'investissement, 29 juillet 2020, *www.eif.org/what_we_do/guarantees/news/2020/european-commission-eif-announce-new-covid19-measures-under-cultural-creative-sector-guarantee-facility.htm*.



11

Renforcement des infrastructures et des équipements

Description de la mesure

Les ministères responsables des arts, de la culture et des médias engagent généralement trois types de dépenses : le soutien aux projets, le soutien aux organisations et le développement des infrastructures. Cette dernière est particulièrement importante, car il est rare d'y voir intervenir des sources de financements privés. Les entreprises, associations et institutions culturelles et créatives n'ont pas les moyens ni la capacité d'emprunt. Les infrastructures culturelles jouent un rôle primordial pour la création, la diffusion et la conservation des collections. La crise de la COVID-19, qui a marqué un temps d'arrêt pour le spectacle vivant et les institutions publiques comme les musées et les bibliothèques, aura été dans certains cas propice aux investissements pour adapter les infrastructures et les équipements aux nouvelles technologies. Elle aura également débouché sur une occupation d'espaces publics adaptée aux règles de distanciation comme en témoignent les concerts de musique dans les cinémas en plein air ou les projections de films dans les aéroports.

Pourquoi choisir cette mesure

- Assurer une présence et une visibilité tangible des arts et de la culture sur l'ensemble du territoire.
- L'État exerce son pouvoir de dépenser, compensant ainsi l'absence ou la faiblesse de l'investissement privé.
- Permettre la mise à niveau technologique, rendue nécessaire par la transition numérique.
- Stimuler l'activité économique par la création d'emplois et l'achat de matériaux et d'équipements, préparer la reprise dans de bonnes conditions par le respect des règles sanitaires et l'adaptation au numérique.

Actions à envisager dans sa mise en œuvre

- L'investissement dans les infrastructures ne génère pas de bénéfices directs pour le milieu artistique et culturel ; il profite aux métiers de la construction, des matériaux, de la fourniture d'équipements, des services techniques, etc. Autrement dit, à l'économie en général.
- Cela aura donc peu d'effet sur la capacité des créateurs et des organisations culturelles à traverser la crise. En revanche, les financements destinés à leur permettre de moderniser leurs méthodes de gestion, par l'achat d'équipements et de logiciels informatiques, devraient contribuer à les rendre plus efficaces et donc plus résilients.

Pièges à éviter

- Cette mesure ne devrait, en temps de crise comme en temps normal, être guidée par aucune autre considération que les besoins de la création, de la programmation et de la diffusion. Le matériel doit être au service du créateur et de son œuvre.
- Les investissements dans les infrastructures requièrent des budgets considérables, provenant de programmes distincts de ceux destinés à financer la création et les organismes culturels. L'effort déployé pour les bâtiments et les équipements fait souvent oublier l'importance de la programmation et des collections pour attirer le public. Si des budgets conséquents ne sont pas prévus pour l'animation des lieux, les moyens manqueront pour en exploiter tout le potentiel.

Exemples de bonnes pratiques



Allemagne

En juin 2020, le gouvernement a annoncé son programme « NEUSTART KULTUR[1] » (Redémarrer la culture), doté d'un milliard d'euros (1,1 milliard de dollars des États-Unis), qui vise à relancer le secteur culturel allemand et à soutenir la réouverture de ses institutions culturelles. Près de 250 millions d'euros (296 millions de dollars des États-Unis) du plan de relance ont été affectés à l'adaptation des institutions et installations culturelles aux nouvelles mesures sanitaires. Ciblant les institutions culturelles dont le fonctionnement régulier n'est pas principalement financé par des fonds publics, NEUSTART KULTUR finance la mise en œuvre de procédures d'hygiène plus strictes, le développement de meilleurs systèmes de billetterie en ligne et la modernisation des systèmes de ventilation.



Japon

Le 20 avril 2020, le gouvernement a lancé des mesures économiques d'urgence pour répondre à la COVID-19, ainsi qu'un budget supplémentaire destiné à l'Agence pour les affaires culturelles (Agency for Cultural Affairs[2]), dans le cadre du programme d'aide globale d'urgence pour les activités artistiques culturelles. Le paquet supplémentaire comprend 2,1 milliards de yens (20,1 millions de dollars des États-Unis) pour financer les mesures de prévention des infections, y compris l'adoption d'un système de réservation échelonnée pour les visiteurs, l'installation de caméras infrarouges, d'équipements de climatisation, de purificateurs d'air et de gel hydroalcoolique dans les installations culturelles telles que les musées, les théâtres et les music-halls. Un montant supplémentaire de 1,4 milliard de yens (14 millions de dollars des États-Unis) a également été consacré à la modernisation de l'infrastructure numérique afin d'accroître la production de contenu théâtral en haute résolution et les expositions de musée utilisant la vidéo haute résolution.

1. "One billion euros for NEUSTART KULTUR," Gouvernement fédéral, 17 juin 2020, *www.bundesregierung.de/breg-en/issues/neustart-kultur-1761588*.

2. "Emergency Comprehensive Aid Package for Cultural Art Activities," Agence pour les affaires culturelles, Gouvernement du Japon, consulté le 5 octobre 2020, *www.bunka.go.jp/english/pr/fy2020/index.html*.



Mexique

Le gouvernement poursuit depuis 2001 un programme de soutien aux infrastructures culturelles (Apoyo a la Infraestructura Cultural de los Estados), qui prend la forme d'un appel à candidatures chaque année[3]. Pour l'année 2020, dans le but d'atténuer les effets de la crise sur le secteur culturel mexicain, le programme a été devancé et offre des prêts pour la programmation culturelle. L'objectif de ce programme est la préservation des infrastructures culturelles existantes et le renforcement par le financement de projets culturels, y compris la construction de bâtiments dédiés à des activités culturelles dans des zones géographiques économiquement défavorisées ou ne disposant pas d'infrastructures culturelles suffisantes. Les ressources économiques attribuées permettent de réhabiliter, construire, équiper et d'animer des d'espaces dédiés aux activités artistiques et culturelles : maisons de la culture, centres culturels, centres de formation et de production artistique, bibliothèques, musées, archives historiques et théâtres, etc.

3. "Apoyo a la Infraestructura Cultural de los Estados (PAICE)," Gouvernement du Mexique, consulté le 5 octobre 2020, *https://vinculacion.cultura.gob.mx/PAICE/*.

Il faut travailler en coopération avec les pouvoirs publics pour développer des lieux dédiés aux artistes, à la pratique de leur art et également aux spectacles. Il faut une coopération pour la culture, mais aussi en dehors. Les artistes ont une capacité de proposition et peuvent faire partie de la solution.

Abousefiane Lagraa
Danseur et chorégraphe
ResiliArt Algérie (16 mai 2020)


MESURES



© Martynas Grigonis / Unsplash

III.

Renforcement de la compétitivité des industries culturelles et créatives

La pandémie a accéléré la transformation des industries culturelles et créatives, déjà soumises à la pression de la mondialisation des marchés et aux conséquences de l'accaparement de la valeur par les plateformes numériques des intermédiaires les plus puissants. L'adaptation des modèles économiques et le développement de nouveaux marchés se sont imposés à la fois en réponse à la crise et à la domination grandissante des géants du Web, mais aussi, et peut-être surtout, en réponse à la crise et à l'évolution des modes de consommation qui en a découlé. Les technologies numériques accélèrent la circulation des biens et surtout des services culturels à l'échelle mondiale, ce qui représente à la fois un défi et une opportunité pour la diversité des expressions culturelles.

12 Dispositifs participatifs d'évaluation des besoins et d'études de faisabilité

13 Adaptation des modèles d'affaires

14 Promotion des contenus nationaux

15 Incitations fiscales aux investissements étrangers

12

Dispositifs participatifs d'évaluation des besoins et d'études de faisabilité

Description de la mesure

Plusieurs gouvernements ont mené des consultations formelles et informelles auprès des parties prenantes dans le but d'évaluer l'impact de la pandémie et d'identifier les mesures à prendre. D'aucuns ont fait preuve de prudence, jugée excessive diront certains, tandis que d'autres ont réagi avec célérité afin d'apporter une réponse rapide aux besoins les plus urgents. Les associations professionnelles ont réalisé leurs propres études auprès de leurs membres en vue d'appuyer leurs revendications. Plusieurs enquêtes sur l'impact économique de la COVID-19 sur le secteur créatif ont été conduites par des universitaires et centres de recherche en Afrique[1]. En plus des estimations nationales, des organismes intergouvernementaux comme l'UNESCO, l'OCDE et le Conseil de l'Europe ont contribué à l'estimation des dommages et à la formulation de pistes de solution dans le secteur des arts et de la culture. La très grande majorité des mesures annoncées visaient à permettre aux créateurs et aux opérateurs de survivre à la crise. L'attention se déplace désormais vers le financement de programmes de relance destinés à stimuler les investissements et les dépenses.

Pourquoi choisir cette mesure

- L'analyse des besoins et de la faisabilité de mesures contribue à l'adaptation aux particularités nationales du secteur des arts et de la culture.
- Les consultations avec les parties prenantes favorisent leur adhésion et une mise en œuvre réussie.
- Les modalités et critères des mesures d'aide sont élaborés à partir de l'observation des faits, en tenant compte des cas les plus courants et de ceux faisant exception. De tels dispositifs assurent la rigueur du processus décisionnel et sa documentation, ce qui sera utile au moment de rendre des comptes.

Actions à envisager dans sa mise en œuvre

- Documenter le processus décisionnel afin d'être en mesure de répondre aux critiques, de procéder à la reddition de comptes et de soumettre le programme à un audit.
- Clarifier les rôles et les attributions : déterminer qui recommande et qui décide.
- Rechercher une pluralité d'opinions, de secteurs et d'expertises pour prendre en compte la diversité des besoins et des réalités et aussi éviter le risque d'une décision expéditive où l'opinion dissidente n'est pas bien entendue.
- Communiquer largement sur les objectifs des consultations menées pour remporter l'adhésion du plus grand nombre de parties prenantes.

Pièges à éviter

- Le temps de la consultation, participative qui plus est, est long, mais cette démarche ne devrait pas aller au détriment de l'action ni servir à la retarder.
- En cas de crise, le lancement d'une mesure peut difficilement dépendre de la disponibilité d'informations exhaustives. Des lancements par phase peuvent être envisagés, pour permettre aux mesures d'être ensuite complétées et adaptées. Par exemple, la majeure partie des fonds peut être engagée dans une première phase d'assistance et un solde peut être réservé pour une deuxième phase venant en aide à ceux laissés pour compte dans la première phase.

1. Pour une analyse comparative de ces études, consultez *www.artsmanagement.net/Articles/Covid-19-and-culture-in-Africa-A-comparative-analysis-of-economic-impact-studies,4184*.

Exemples de bonnes pratiques



Burkina Faso

En avril 2020, à la suite de la décision du Ministre de la culture, des arts et du tourisme de créer un fonds de 1,25 milliards de francs CFA (1,84 million de dollars des États-Unis) pour soutenir les acteurs culturels et touristiques, un comité de réflexion a été formé dans le but d'identifier les besoins, les préjudices et la forme d'accompagnement appropriée pour chaque cas, avec la possibilité d'évaluer directement sur le terrain et de vérifier les faits[1]. Le comité est dirigé par le conseiller technique du Ministre et est composé de deux groupes : les acteurs du privé, d'une part, et les acteurs publics, d'autre part. Les groupes se sont réunis ensuite afin d'élaborer un document de synthèse soumis au Ministre pour avis et validation.



Pérou

Dans le cadre de l'état d'urgence national, le Ministère de la culture a conçu et mené une enquête nationale en collaboration avec la municipalité métropolitaine de Lima pour mesurer l'impact de l'état d'urgence dans le secteur de la culture[2]. Le résultat de l'enquête a été rendu public afin d'informer les citoyens et de prendre des décisions fondées sur l'observation des faits. Plus de 60 réunions ont eu lieu avec des représentants de la société civile des divers secteurs culturels et artistiques pour recueillir leurs propositions de mesures à adopter en réponse à l'impact de l'urgence sanitaire. Le gouvernement a dégagé une aide d'urgence de quelque 50 millions de soles (13,9 million de dollars des États-Unis) pour venir en aide aux personnes et entités juridiques du secteur culturel et faciliter l'acquisition de contenus.

1. "COVID 19 : Un plan d'appui aux acteurs culturels et touristiques en réflexion," Ministère de la Culture des Arts et du Tourisme du Burkina Faso, 6 avril 2020, *www.culture.gov.bf/accueil/details?tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Bnews%5D=61&cHash=c5c569e23c27b3e476c285bdd71fd95b.*

2. "Informe sobre el impacto del estado de emergencia por el COVID-19 en el sector de las artes, museos e industrias culturales y creativas – Resultados generales, " Ministère de la culture, 5 juin 2020, *www.gob.pe/institucion/cultura/informes-publicaciones/633376-informe-sobre-el-impacto-del-estado-de-emergencia-por-el-covid-19-en-el-sector-de-las-artes-museos-e-industrias-culturales-y-creativas-resultados-generales*.



Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Le Secrétaire d'État à la culture a nommé un Commissaire à la reprise et au renouveau culturel.[3] Celui-ci agira comme expert indépendant et soumettra ses recommandations au Département du numérique, de la culture, des médias et du sport (Department for Digital, Culture, Media & Sport[4]). Le gouvernement a également créé le Groupe de travail pour le renouveau de la culture (Culture Renewal Taskforce[5]) et mis sur pied huit groupes de travail sectoriels présidés par un cadre du Ministère. Par exemple, le Groupe de travail sur le divertissement et les événements (Entertainment and Events Working Group) réunit des experts venant du pays entier afin d'offrir des conseils et des stratégies pour la réouverture des salles et pour le retour du personnel et des publics. En travaillant avec des sociétés culturelles nationales, telles que la Société des théâtre londonniens (Society of London Theatres, SOLT), UK Theatre et le Conseil des arts d'Angleterre (Arts Council England, ACE), l'accent est mis sur la reprise des activités théâtrales, musicales, de la danse et du cinéma.

3. "New Culture Commissioner named and Taskforce set up to aid sector recovery from coronavirus," Gouvernement du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, 20 mai, 2020, *www.gov.uk/government/news/new-culture-commissioner-named-and-taskforce-set-up-to-aid-sector-recovery-from-coronavirus.*

4. Département du numérique, de la culture, des médias et du sport, Gouvernement du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, consulté le 5 octobre 2020, *www.gov.uk/government/organisations/department-for-digital-culture-media-sport.*

5. "Cultural Renewal Taskforce and Sector Working Groups," Conseil des arts de l'Angleterre, consulté le 5 octobre 2020, *www.artscouncil.org.uk/covid-19/cultural-renewal-taskforce-and-sector-working-groups#.*

Les canaux numériques apportent de nouvelles formes d'interaction. En ce moment, un nouveau comportement culturel est en train de se former. Il est temps de repenser la relation entre les créateurs et les utilisateurs. Cela pourrait être au cœur du renforcement des alliances de la société civile.

Michael Wimmer
Auteur, ResiliArt Autriche (24 avril 2020)

13

Adaptation des modèles d'affaires

Description de la mesure

La distanciation physique a accéléré la transformation numérique et consolidé encore davantage la position dominante des grands groupes du Web. La transformation des modes de consommation s'est encore accélérée. La mondialisation des marchés des biens et services culturels est à la fois une menace et une opportunité à saisir. Le numérique favorise le développement de nouveaux marchés. Dans le cinéma, les festivals contraints de se dérouler en ligne ont noté une augmentation importante du nombre de spectateurs hors du marché de proximité, à tel point que plusieurs envisagent désormais une présence continue, en projection à la demande une fois passé l'événement proprement dit, afin de consolider cette relation établie avec de nouveaux publics. Pour survivre, les entreprises culturelles et créatives doivent impérativement s'adapter. Les gouvernements sont en mesure de créer des conditions favorables à l'exportation et la coentreprise, notamment grâce à la coopération internationale.

Pourquoi choisir cette mesure

- Il n'y aura pas de retour en arrière à l'identique. Les préoccupations environnementales plaident en faveur du travail à distance, de collaborations virtuelles, et de nouveaux modes de fonctionnement organisationnel.
- Les citoyens ont découvert de nouvelles expressions culturelles rendues possibles grâce au numérique : livres numériques, audio-livres, musique en streaming, films et émissions en téléchargement, prestations musicales et théâtrales à distance, etc. Ce sont là de nouveaux modes de consommation culturelle de masse.

Actions à envisager dans sa mise en œuvre

- L'expérimentation de nouveaux modèles d'affaires implique une prise de risques. Il ne s'agit pas uniquement de transposer dans l'univers numérique les pratiques du monde réel. Il faut concevoir la promotion des contenus en suivant la logique des algorithmes du Web.
- Des mesures de soutien à l'adaptation des modèles d'affaires sont des occasions de mettre à l'essai de nouveaux modes de relation avec les publics, et ainsi de développer une meilleure connaissance de leurs comportements. Il faut encourager le partage de données et de connaissances afin de renforcer la capacité concurrentielle des entreprises culturelles nationales face aux géants du Web.

Pièges à éviter

- Ne pas encadrer trop strictement le type d'expérimentation sur la base d' une idée préconçue des solutions.
- Ne pas « forcer » l'adaptation de pratiques artistiques qui ne s'y prêtent pas nécessairement (théâtre, danse). De nouvelles formes hybrides peuvent émerger, mais ne peuvent remplacer l'expérience sur place.
- Ne se concentrer que sur l'adaptation de la création et de la production au numérique et délaisser le développement de l'expertise de la distribution et la promotion qui sont les domaines dans lesquels les grandes entreprises culturelles souvent excellent. Pour réussir, la transformation numérique doit aussi permettre la monétisation des contenus.

Exemples de bonnes pratiques



Afrique du Sud

En mai 2020, le Conseil national des arts a lancé un nouvel appel à candidatures pour des projets artistiques en réponse à la COVID-19[1]. Les particuliers et les organisations artistiques enregistrées auprès du Conseil ont été invités à proposer des projets innovants sur le plan numérique qui respectent les restrictions et les protocoles de la COVID-19, qui mettent l'accent sur la création, l'exposition et la présentation d'œuvres à l'époque de la COVID-19. Le Conseil a encouragé les candidats à réimaginer l'interaction du public avec les arts et à créer de nouveaux paradigmes de visualisation et de compréhension du rôle de l'art durant la pandémie. Pour recevoir entre 100 000 et 500 000 rands sud-africains (entre 6 044 et 30 219 dollars des États-Unis), les projets proposés devaient démontrer leur impact et leur valeur pour les communautés dans lesquelles ils sont mis en œuvre et poursuivre au moins deux des résultats artistiques suivants : valeur économique, valeur créative, valeur sociale, valeur thérapeutique ou valeur éducative.





Argentine et Mexique

Le Secrétariat de la culture de la ville de Mexico (Mexique) et le Ministère de la culture de la ville de Buenos Aires (Argentine) ont convenu en avril 2020 de combiner leurs plateformes numériques d'information et de diffusion pour présenter les diverses expressions artistiques et culturelles des deux pays à un grand nombre de publics, en utilisant les moyens technologiques les plus modernes en termes de télécommunications[2]. Grâce à cet accord, la plateforme mexicaine « Capital Cultural en Nuestra Casa » (capitale de la culture à la maison) et la plateforme argentine « Cultura en Casa » (la culture à la maison) proposent un programme vaste et varié d'arts et de spectacles qui font partie de la vie culturelle des deux villes. Les municipalités des deux capitales latino-américaines, membres de l'Organisation mondiale de Cités et de Gouvernements Locaux Unis (CGLU), ont compris quels étaient les besoins les plus urgents du sous-continent latino-américain en ces temps de crise sanitaire et, tout en s'efforçant de permettre à la population de jouir de son droit à la culture, ont lancé un appel public pour que les gens restent chez eux et gardent une distance appropriée.



Nouvelle-Zélande

Le Fond d'adaptation mis en place par l'Agence nationale de développement des arts Creative New Zealand[3] vise à la transformation ou au développement significatif des modèles d'affaire ou pratiques artistiques des organisations issues des programmes d'investissement *Toi Uru Kahikatea* et *Toi Totara Haemata*. Ce fonds a pour but de faciliter la transformation des modes de travail dans un environnement changeant, influencé par le numérique, et de favoriser l'émergence de nouveaux modèles organisationnels. Il soutient ainsi des projets sur l'éducation numérique et sur l'accès à la culture et aux arts via des supports numériques, mais aussi sur l'évolution professionnelle et la recherche et le développement autour de ces thématiques dans l'idée de repenser les modèles existants.



Suisse

La Fondation culturelle Pro-Helvetia[4], fondation de droit public suisse, financée exclusivement par la Confédération suisse, a lancé l'appel à candidatures « Close Distance » afin d'encourager les acteurs et institutions culturelles à développer de nouveaux formats artistiques offrant une approche novatrice à la mobilité limitée. Face aux problématiques mises en lumière par la pandémie de COVID-19, l'initiative offre l'opportunité aux acteurs culturels de s'adapter aux conditions actuelles liées à la distance, notamment en ce qui concerne les systèmes de production et de diffusion traditionnels. Les projets soutenus par cette initiative ont permis de revisiter le système conventionnel en proposant des solutions créatives à la notion de mobilité au sein du secteur culturel.

1. "NAC issues new Call for Arts Project Applications in response to COVID-19", Conseil national des arts, consulté le 18 octobre 2020, *https://www.nac.org.za/call-for-applications-for-funding-2020-arts-projects/*.

2. "Las ciudades de México y Buenos Aires acuerdan unir sus plataformas digitales de arte y cultura," Buenos Aires Ciudad, 17 avril 2020, *www.buenosaires.gob.ar/cultura/noticias/las-ciudades-de-mexico-y-buenos-aires-acuerdan-unir-sus-plataformas-digitales-de*.

3. "Adaptation Fund 2020," Conseil des arts de la Nouvelle-Zélande, consulté le 5 octobre 2020, *www.creativenz.govt.nz/find-funding/funds/adaptation-fund-2020*.

4. "COVID-19: un appel à candidatures couronné de succès," Pro Helvetia, consulté le 5 octobre 2020, *https://prohelvetia.ch/fr/press-release/erfolgreiche-covid-19-ausschreibung/*.

14

Promotion des contenus nationaux

Description de la mesure

De très nombreuses initiatives ont donné vie aux arts et à la culture, en ayant recours aux moyens numériques pour toucher les citoyens confinés. Les noms de ces initiatives sont évocateurs : *Capital Cultural en Nuestra Casa* (Capitale de la culture chez nous, Mexique), *EnPalco100Artistas* (100 artistes sur scène, Cap Vert), *#laculturaentucasa* (La culture chez toi, Espagne), *Contigo en la distancia* (Ensemble à distance, Mexique), *#culturecheznous* (France). Elles ont en commun de mettre en valeur le riche patrimoine culturel accessible sur les supports numériques et de présenter de nouvelles créations ou prestations artistiques réalisées sur commande et contre rémunération. Dans certains cas, les radios et les télévisions publiques nationales ont également servi de relais. Ce type de mesure atteint plusieurs objectifs simultanément : offrir un travail et une rémunération aux artistes dans le besoin, créer des contenus originaux, instaurer des rendez-vous pour une population ayant perdu ses repères avec le confinement, offrir un moment rassembleur sous le signe de l'espoir et autour de contenus culturellement significatifs, promouvoir la culture nationale à côté de l'offre étrangère, offrir un service public et gratuit à l'ensemble de la population (comme alternative aux services par abonnement).

Pourquoi choisir cette mesure

- Établir une relation directe entre les artistes nationaux et les publics, souvent absents ou peu visibles sur les plateformes payantes et étrangères.
- Appuyer le lancement du nouveau service d'annonces gouvernementales très suivies par la population en temps de pandémie.
- Offrir une juste rémunération aux artistes qui peinent à tirer un revenu décent de la diffusion de leurs créations sur les plateformes numériques.
- Instaurer de nouveaux modes d'accès à la culture nationale par les plateformes numériques auprès de vastes segments de la population qui n'étaient pas encore familiers de ce mode de participation culturelle.

Actions à envisager dans sa mise en œuvre

- Miser sur l'attractivité des contenus pour ne pas avoir à pâlir de la comparaison avec l'offre des plateformes privées et étrangères. Il faut prévoir une véritable gestion des contenus, être irréprochable sur le plan technique, et renouveler les contenus.
- Dans sa plus simple expression, le service peut s'apparenter à la radiodiffusion en direct. Un service plus élaboré pourrait s'appuyer sur une plateforme dotée d'un algorithme de recherche et d'une interface de navigation qui le personnalisera.
- Créer l'événement pour se démarquer : avant-premières, prestations en direct, etc. Mettre en place une véritable stratégie de production et de programmation.

Pièges à éviter

- Ne pas hésiter à confier l'exécution à des professionnels pour que la qualité de la prestation soit comparable et d'aussi bon niveau que celle du secteur privé.
- Éviter la planification de projets sur le court terme, car personne ne peut prédire quand la crise prendra fin et qu'il est nécessaire d'installer une habitude d'écoute et tenir le rythme, en quantité et en qualité.
- Si l'on souhaite offrir une véritable alternative aux plateformes étrangères les plus populaires, préférer aux solutions uniques des solutions ciblant les différents groupes d'âge par des contenus adaptés, en particulier aux plus jeunes.

Exemples de bonnes pratiques



Égypte

Le Ministère de la culture a créé une page YouTube diffusant des prestations en direct et des rediffusions. Le but de cette initiative, intitulée « Stay At Home, Culture is Between Your Hands[1] » (Restez à la maison, la culture est entre vos mains), est de permettre aux publics d'accéder à la culture, même à la maison, en leur offrant des représentations cinématographiques ou théâtrales, musicales ou encore de danse. Des amateurs de culture du monde entier ont visionné le contenu de la page YouTube du Ministère pour un total de 126 000 heures de visionnement et 11,5 millions de vues depuis 25 pays à travers le monde. Le Conseil suprême de la culture a lancé l'initiative « Read with Us » (Lire avec nous). Pendant 10 minutes, écrivains et poètes lisent à la caméra un extrait de 10 minutes de leurs ouvrages – romans, nouvelles, poèmes – qui est ensuite mis en ligne sur Facebook et YouTube[2].



Tchéquie

Afin de maintenir le contact avec le public et les fans, des représentants de festivals, des salles de spectacle et des promoteurs se sont réunis pour créer *United Live Radio*, une chaine de radio non-commerciale qui fait la promotion de contenu musical local, entre autres, à travers des concerts en direct, des rediffusions de festivals, des podcasts et des talkshows[3]. Depuis le 10 avril 2020, la radio a rediffusé les concerts de grands artistes de renommée mondiale, mais a surtout fait la promotion d'artistes tchèques dans le but principal d'atténuer l'impact de la distanciation sociale sur les artistes locaux et pour les publics.



© Marcela Laskoski / Unsplash

Ce qui est intéressant c'est que [la COVID -19] a vraiment exacerbé le besoin de la part des distributeurs et des consommateurs d'avoir accès à une offre plus éclatée. On remarque une explosion de l'offre, autant dans les types de contenus que dans les plateformes de diffusion et c'est une merveilleuse opportunité typiquement pour le contenu indépendant parce que tout à coup, on permet à des contenus de niche de trouver leur public plus facilement. L'enjeu futur de la distribution, c'est l'enjeu de découvrabilité.

Jean-Christophe J. Lamontagne
Distributeur de films
RésiliArt Cinéma et audiovisuel (LOJIQ)
(7 juin 2020)

1. "Egyptian Ministry of Culture," YouTube, consulté le 5 octobre 2020, *www.youtube.com/channel/UC8McPibRT36QSjnt4eGucNw*.

2. Mustafa Marie, "Egypt's Min. of Culture's e-initiatives thrive amid COVID-19 pandemic," *Egypt Today*, 12 avril 2020, *www.egypttoday.com/Article/4/84599/Egypt%E2%80%99s-Min-of-Culture%E2%80%99s-e-initiatives-thrive-amid-Covid-19*.

3. "Czech live industry joins forces for united live radio," IQ Magazine, 14 avril 2020, *https://iq-mag.net/2020/04/czech-live-industry-joins-forces-for-united-live-radio/#.X2i7qy3pPVo*.

15

Incitations fiscales aux investissements étrangers

Description de la mesure

Les incitations fiscales sont des mesures destinées à stimuler les investissements qui profitent aux industries du livre, du spectacle, de la musique et de l'audiovisuel. Avant la COVID-19, de nombreux pays ont mis en place un régime fiscal incitatif en vue d'attirer les tournages étrangers de productions cinématographiques et télévisuelles. La production de services représente une part importante de l'activité des techniciens et des entreprises de location d'équipements. Afin de stimuler le retour des productions étrangères, les associations professionnelles ont adopté et fait valider par les autorités compétentes des protocoles sanitaires. Certains gouvernements ont rendu encore plus attractives les incitations financières offertes dans le but de se placer au premier rang des pays envisagés comme lieux de tournage par les productions étrangères.

Pourquoi choisir cette mesure

- Les incitations fiscales ont fait la preuve de leur efficacité. Le système s'est étendu à grand nombre de pays.
- Les productions étrangères sont une source importante d'emplois, génératrices d'occasions de développement des compétences et d'établissement de relations avec les maisons de production les plus dynamiques.
- Des lieux qui ont servi de décor peuvent profiter du succès de la production, pour le tourisme notamment.

Actions à envisager dans sa mise en œuvre

- Les mesures incitatives fiscales relèvent du Ministère des finances. Des études indépendantes d'analyse économique doivent démontrer le rapport coûts/bénéfices.
- La mesure fiscale est l'équivalent d'une subvention directe à l'emploi que d'autres secteurs économiques pourraient contester.
- L'incitation fiscale ne suffit pas : il faut également disposer d'une main d'œuvre qualifiée, de moyens techniques de pointe, de sites ou d'infrastructures de tournage répondant aux besoins, de règlements appropriés, un accès facile aux permis, etc.

Pièges à éviter

- Les incitations fiscales devraient bénéficier à parts égales aux tournages étrangers et aux productions nationales, qui auront à rivaliser pour la main d'œuvre et la disponibilité des équipements à la reprise des tournages.
- L'incitation doit être simple à administrer, prévisible et avantageusement comparable à celles des pays les plus compétitifs.
- Il faudra prévoir une structure de promotion du pays comme lieu de destination des tournages, de son régime fiscal avantageux, de ses installations techniques, etc. Un vrai travail de démarchage est à prévoir.

Exemples de bonnes pratiques



Australie

En juillet 2020, le gouvernement a injecté 400 millions de dollar australiens (283,8 millions de dollars des États-Unis) afin de stimuler l'emploi dans l'industrie cinématographique, notamment pour les métiers derrière l'écran, et pour inciter les producteurs à choisir l'Australie comme lieu de tournage[1]. S'ajoutant à un programme déjà en vigueur, qui prévoyait la réduction de taxes pour les grandes productions cinématographiques, cette nouvelle incitation a été étendue jusqu'en 2026 et prévoit la création de 8 000 emplois sur le territoire australien. À ce jour, 123 millions de dollars australiens (87 millions de dollars des États-Unis) sont déjà prévus pour la production de 10 grands projets cinématographiques qui rapporteront près d'un milliard de dollars australiens (710 millions de dollars des États-Unis) et créeront 9 000 emplois.

1. "Film industry incentives 2020," Bureau des impôts australien, consulté le 5 octobre 2020, *www.ato.gov.au/Forms/Film-industry-incentives-2020/*.



Espagne

Afin de stimuler la production cinématographique en Espagne, le gouvernement et les communautés autonomes ont introduit des stratégies nationales et régionales de diminution des taxes et du taux d'imposition pour les producteurs[2]. Lorsque les coûts s'élèvent à un million d'euros (1,16 million de dollars des États-Unis) ou plus, les producteurs d'œuvres audiovisuelles étrangères peuvent bénéficier d'une déduction fiscale de 20 % sur les coûts engagés en Espagne. Dans certains territoires espagnols, comme les îles Canaries et la Navarre, cette déduction peut même atteindre 40 %. L'objectif de cette mesure est d'inciter les producteurs étrangers à réaliser leurs œuvres sur le territoire espagnol en offrant des opportunités d'emploi aux populations locales.

2. "Incentivos fiscales en España," Ministère de la culture de l'Espagne, consulté le 5 octobre 2020, *www.culturaydeporte.gob.es/cultura/areas/cine/industria-cine/coproducir-espa/incentivos-fiscales.html*.



© Chandler-media / Unsplash

L'incitation à la localisation est un multiplicateur économique. Elle permettra de soutenir la vitalité de la production cinématographique australienne et de favoriser l'emploi et les entreprises locales.

S. Exc. M. Paul Fletcher
Ministre des communications et des arts, Australie

Recommandations générales

Ce guide pratique a cherché à présenter un échantillon représentatif des très nombreuses mesures adoptées en faveur des industries culturelles et créatives par un très grand nombre de pays de tous les continents durant la pandémie et la crise qu'elle a engendrée. Le choix d'un format court et de fiches synthétiques, dans un but pratique, ne permet évidemment pas de rendre justice à l'ensemble des efforts déployés par les pays. Ce qui peut être affirmé sans hésitation est que les artistes, les créateurs, les organismes, les entreprises et les institutions culturelles ont bénéficié d'une attention particulière dans de nombreux pays.

Pour le lecteur attentif qui aura parcouru cet ouvrage, quatre recommandations peuvent être émises :

1 Les mesures les plus efficaces sont celles qui font la synthèse des meilleurs concepts et des besoins réels tels qu'ils se manifestent sur le terrain. De cette rencontre de la théorie et de la pratique vont naître des mesures dont les chances de succès sont optimales. En temps de crise, il n'est pas suffisant d'agir. Encore faut-il s'assurer que les mesures pourront être déployées rapidement et efficacement, et produiront les résultats escomptés en limitant le risque d'effets secondaires indésirables. La gouvernance participative prônée par l'UNESCO, notamment dans le cadre de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles[1], est un principe fondamental en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques publiques.

On trouve dans les pages qui précèdent des exemples éloquents de cette gouvernance participative qui doit inclure des consultations non seulement des organisations de la société civile entendue ici dans son sens large comme incluant les entreprises privées, les acteurs socio-économiques et le milieu académique – mais aussi interministérielles.

2 Le deuxième principe fondamental sur lequel l'UNESCO fonde son action est celui de l'égalité des genres, entre les hommes et les femmes. Bien que les femmes soient surreprésentées dans les secteurs artistiques et culturels durement frappés et à risque en raison de la COVID-19, les recherches menées pour la préparation de ce guide pratique n'ont pas permis d'identifier des mesures gouvernementales spécifiquement destinées à promouvoir l'égalité des genres. Il en existe quelques-unes, mais elles proviennent de fondations privées, surtout dans le secteur des arts plastiques. Elles sont nées de manière sporadique et prennent la forme d'aides d'urgence aux artistes femmes ayant perdu tout revenu ou n'ayant pas été en mesure de travailler en raison de problèmes de santé liés à la COVID-19. On peut présumer et espérer que les mesures déployées en faveur des arts et de la culture ont bénéficié tout autant aux hommes et aux femmes, sans discrimination. Il est néanmoins recommandé d'inclure dans la grille d'audit et de vérification des mesures prises durant la pandémie, une évaluation de leur impact sur les femmes artistes et professionnelles de la culture afin de s'assurer qu'elles ont pu en bénéficier équitablement.

1. Article 11 – Participation de la société civile. Les Parties reconnaissent le rôle fondamental de la société civile dans la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Les Parties encouragent la participation active de la société civile à leurs efforts en vue d'atteindre les objectifs de la présente Convention.

Non seulement il faut soutenir financièrement et politiquement la culture, mais il faut lui donner une place politique à la table des négociations.

Omar Abiazar, Directeur de théâtre
ResiliArt Liban (10 septembre 2020)

3 Déjà avant la crise sanitaire, la mobilité transnationale dans le secteur créatif subissait de nombreuses entraves en raison des restrictions liées à l'immigration ou à l'insécurité. Un de ces obstacles majeurs concerne les procédures de demande et d'octroi de visas, qui exigent souvent la présentation d'un contrat de travail et dont le coût peut avoir un effet dissuasif. Sans aides publiques ou sans parrainages, grand nombre d'artistes n'auront tout simplement pas les moyens de partir en résidence de création à l'étranger ou d'y faire une tournée. Avec la reprise progressive des voyages internationaux soumis aux règles sanitaires, les États devraient garder à l'esprit l'importance de la mobilité artistique à laquelle ils se sont engagés en adoptant la Recommandation de l'UNESCO de 1980 relative à la condition de l'artiste, et plus spécifiquement de leur engagement à « prendre toute mesure utile afin de favoriser le libre mouvement des artistes sur le plan international et de ne pas entraver la possibilité des artistes d'exercer leur art dans le pays de leur choix ». Cela étant dit, la crise sanitaire conduira sans doute à un réexamen des programmes de soutien à la mobilité et à la circulation du spectacle vivant (théâtre, danse, musique, cirque) en tenant compte de deux facteurs que la crise a amplifiés : l'impact de la mobilité sur l'environnement et la capacité du numérique de faire émerger de nouvelles formes de mobilité virtuelles.

4 La quatrième recommandation concerne l'adaptation des politiques culturelles et des programmes à l'ère numérique. Là encore, l'UNESCO a bien cherché à sensibiliser et à mobiliser l'ensemble de ses États membres à l'avènement de cette transformation fondamentale des pratiques culturelles qui fragilise la diversité des expressions culturelles et leur capacité à trouver une place, y compris sur le territoire d'où elles émanent. En 2017, la Conférence des Parties à la Convention de 2005 a, en quelque sorte, pris les devants de la crise en adoptant des Directives opérationnelles sur sa mise en œuvre dans l'environnement numérique. Elle a reconnu que les évolutions technologiques continueront d'engendrer de nouvelles opportunités mais aussi de nouveaux défis pour l'élaboration de politiques publiques pertinentes, la promotion de la diversité des expressions culturelles et l'inclusion des créatifs de pays où l'accès à toute forme de plateforme ou de données numériques est limité par l'infrastructure et le coût. Les gouvernements qui hésitaient encore à s'y intéresser n'ont pas eu d'autre choix que d'agir. Les technologies numériques sont devenues une évidence et de fait le seul moyen de servir l'ensemble de la population en respectant la distanciation physique. Maintenant que cette nouvelle réalité s'est imposée, nous ne reviendrons pas en arrière. Les puissants groupes du Web vont encore consolider leur emprise. Les créateurs qui savent maîtriser le numérique vont s'imposer. Les expériences menées durant la crise seront riches d'enseignement. Il faut espérer qu'il y aura un partage des connaissances, dont tous pourront bénéficier pour relever ce défi commun de protéger la diversité culturelle.

Le travail culturel se fait le mieux dans un environnement de liberté et d'équité. Si vous devez garantir l'existence d'un tel environnement, vous devez avoir une politique et un cadre législatif qui gère la relation entre praticiens de l'art et de la culture et gouvernement et monde de l'entreprise ainsi qu'entre artistes eux-mêmes. Il faut donc un environnement politique qui facilite la liberté en toute équité.

Kimani Njogu, Linguiste et président du groupe de travail sur l'économie créative, ResiliArt Kenya (30 juillet 2020)

Publié en 2020
par l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
(UNESCO)
7, place de Fontenoy,
75352 Paris 07 SP, France

© UNESCO 2020
ISBN 978-92-3-200218-1



Œuvre publiée en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (*http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/*). Les utilisateurs du contenu de la présente publication acceptent les termes d'utilisation de l'Archive ouverte de libre accès UNESCO (*http://fr.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr*).

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et n'engagent en aucune façon l'Organisation.

Les images marquées d'un astérisque (*) ne relèvent pas de la licence CC-BY-SA et ne peuvent être utilisées ou reproduites sans l'autorisation préalable des détenteurs des droits d'auteur.

Photo de couverture :
© Victoria Villasana et Riccardo La Valle*

Création graphique et graphisme de
la couverture : Corinne Hayworth

La distanciation sociale doit être une distanciation du corps, et non de l'imagination, ni de la créativité, ni de la possibilité d'assumer cette situation sous d'autres perspectives.

Fabio Rubiano
Acteur et écrivain
ResiliArt Colombie
(23 avril 2020)



La culture en crise

Guide de politiques pour un secteur créatif résilient

La pandémie de la COVID-19 et la crise qu'elle a générée ont eu un effet dévastateur sur les industries culturelles et créatives, révélant et amplifiant leur volatilité préexistante. S'inspirant des politiques et mesures adoptées pendant la crise, ce guide pratique met en évidence les mesures d'urgence qui ont été jugées efficaces et bénéfiques, évalue les tendances émergentes, identifie les nouvelles lacunes et celles déjà existantes et offre des conseils pratiques pour aider les décideurs politiques à positionner les industries culturelles et créatives dans les plans de relance économique et sociale.

La *Culture en crise* offre des conseils sur la manière de répondre aux besoins les plus urgents et d'induire les changements structurels nécessaires pour renforcer la résilience des industries culturelles et créatives et se préparer à la « nouvelle normalité ».

http://fr.unesco.org/creativity/

9 789232 002181

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Diversité des expressions culturelles